

St-Denis-de-Gastines

La vie de la commune!

2011
2012
N°49



Sommaire

● MOT DU MAIRE	1	● INFOS PRATIQUES	24
● ÉTAT CIVIL	2	CARSAT	24
● PERMIS DE CONSTRUIRE	3	Agence postale communale	24
DÉCLARATIONS DE TRAVAUX		Cimetière communal	25
PERMIS DE DÉMOLIR		Ordures ménagères	25
		Assistantes maternelles	27
		Permanences Relais Service	27
● PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	3	● LE PAYS DE HAUTE MAYENNE	29
Voirie - travaux 2011	3	● RECENSEMENT AGRICOLE 2010	32
Travaux dans les bâtiments communaux ..	4	● SUBVENTIONS 2010	33
Lotissement des Prés	5	● ASSOCIATIONS :	33
Zone Artisanale de la Gaptière	5	Orchestre d'Harmonie	33
Matériel 2011	5	Chorale	34
		Au Foin de la Rue	35
● LE RESTAURANT SCOLAIRE	5	Amicale Gastinaise	36
		A.P.E.L	36
● CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS	7	OGEC	37
		Saint Denis de Gastines Judo	37
● CENTRE DE LOISIRS	8	Jeune Garde Football	38
		Vélo Club Gastinais	39
● SERVICE JEUNESSE	9	Jeune Garde Basket	39
		Tennis de Table	40
● BIBLIOTHÈQUE	10	Association de Gestion du Château du Bourg	40
		Le Club des Aînés	41
● STATION D'ÉPURATION	11	La Gaule Gastinaise	42
TRAVAUX DE MISE A NIVEAU		Ecole de Pêche	42
		L'ADASSC	43
● EMBELLISSEMENT	16	Amicale des Anciens Combattants et autres conflits	43
ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS		Comité des Fêtes	44
		FDGON	45
● HISTOIRE	17	Groupement Défense des Cultures et Nuisibles	45
		Saint-Denis Environnement	46
● TARIFS COMMUNAUX 2012	22	France ADOT 53	46
		● OUVERTURE DÉCHETTERIE	47
		● CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	48



Au seuil de l'année 2012, je suis une nouvelle fois heureux de vous présenter ce bulletin municipal qui est avant tout un outil d'information sur notre vie communale.

C'est aussi pour moi l'occasion de vous adresser tous mes vœux pour que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et réussite dans tous les projets que vous souhaitez entreprendre.

L'année 2011 a posé de nombreuses interrogations, voire des inquiétudes pour beaucoup d'entre nous.

La crise économique est là avec ses conséquences sur notre vie de tous les jours et les incertitudes pour l'avenir. Face à un tel contexte, vos élus tout en intégrant ces éléments veulent garder espoir et ne pas tomber dans un pessimisme excessif. Prudence ne signifie pas attentisme et repli sur soi.

Les projets que nous avons pour améliorer notre cadre de vie et renforcer les services à la population se mettent en place progressivement.

- Le plus important concerne la Mairie. La fin des travaux et l'ouverture au public auront lieu au printemps. A cette date, l'agence postale communale intégrera une salle au rez-de-chaussée.

- Le plan d'eau étant terminé, l'espace restant va être planté pour améliorer le lieu de promenade.

- Au titre de la sécurité,

- un giratoire vient d'être mis en place, route de Vautorte pour réduire la vitesse.*

- une chicane surélevée a été réalisée, route de Châtillon afin de faciliter le stationnement et la sortie des enfants en toute sécurité.*

- Au cours de l'année, Saint-Denis s'est vu être le berceau d'un personnage illustre, monsieur Pierre Fauchard, précurseur de la chirurgie dentaire. Des contacts ont eu

lieu avec l'association (Société Française d'histoire de l'art dentaire), cette dernière souhaitant offrir une plaque commémorant sa naissance.

Cette plaque a été posée le 20 octobre 2011 sur la pierre de l'ancien puits devant l'église.

Dans ce bulletin, vous trouverez également la liste de tous les travaux réalisés en cours d'année ainsi que les projets 2012.

Si certaines réformes ne remettent pas en cause l'équilibre de nos finances communales, nous pourrions poursuivre nos investissements prévisionnels.

Comme chaque année, ce bulletin consacre une large part à l'activité de nos associations locales et à l'information sur l'activité économique.

Nous avons une vie associative riche, un appareil commercial et artisanal diversifié que l'on doit encourager et soutenir. Si le développement de la commune doit être une préoccupation des élus, l'activité commerciale doit rester avant tout une affaire de commerçants et de clients.

Ce sont là des atouts et des éléments importants pour tisser du lien social et permettre qu'il fasse bon vivre à Saint-Denis-de-Gastines.

Premier maillon dans l'architecture de notre organisation territoriale, la commune doit garder ce rôle essentiel comme unité de proximité au service de la population. C'est à cela que vos élus continueront de s'employer tout au long de 2012.

Je remercie les adjoints, les conseillers municipaux, les membres du C.C.A.S, les employés communaux pour tout le temps passé à aider les habitants de Saint-Denis-de-Gastines.

Mes remerciements vont également à tous les bénévoles et ils sont nombreux qui aident dans la vie quotidienne du village.

En cette période de fêtes, je souhaite une bonne année et une bonne santé à tous, je souhaite aussi de la tolérance entre nous pour qu'un petit souci ne devienne pas un problème.

Je souhaite un bon rétablissement à ceux qui sont malades et du courage à ceux qui ont perdu un être cher cette année.

J'espère que 2012 sera pour tous une année de bonheur et d'épanouissement au contact des autres.

Vous êtes invités à la cérémonie des vœux le vendredi 13 janvier à 20h00, à la salle Georges Chrétien.

Le Maire, Charles BROCHARD

NAISSANCES

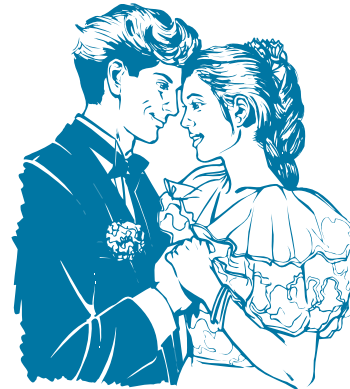
2010

QUINETTE Bryan, 64, rue de Bretagne, 7 novembre
 BEAUDET Océane, Le Domaine, 19 novembre
 THÉAUDIN Enzo, 29, rue de Bretagne, 28 décembre

2011

BARRABÉ Yoann, 7, avenue de l'Hermitage, 8 janvier
 CHEVREUIL Dylan, 18, rue de Normandie, 23 janvier
 QUINTON Jenny, Gastines, 26 janvier
 CLERC Lilian, 20, rue Pasteur, 1 février
 RIGOUIN Esteban, La Davière, 1 avril
 LEPÉCULIER Ninon, La Paillardière, 24 avril
 PERRIER Nolann, 22, rue de Bretagne, 26 avril
 GAUDICHON Anaëlle, 8, rue de la Liberté, 10 mai
 LERICHE-BRANEYRE Léna, 4, place de Froulay, 7 septembre
 BRETON-VINET Léna, 5, rue des Vergers, 20 octobre

MARIAGES



16 juillet 2011
LEBLANC Jérôme et LARGILLIÈRE Natacha
 Villançais
 27 août 2011
VIOL Steven et PALUAUD Emilie
 18, rue des Roses
 03 septembre 2011
BRIZAIS Gérard et COURTEILLE Marie-Paule
 7, rue d'Ernée
 17 septembre 2011
BÉCHÉ Emmanuel et ROUSSEAU Sarah
 8, rue Pasteur

DÉCÈS (21 décès dont 8 à la Maison de retraite, en gras)

2010

16 novembre M. PÉGNÉ Alain, Les Brosses
 13 décembre Mme CERISIER Marie née LEBRUN,
 La Petite Tête Louvine
 25 décembre **Melle FOURREAU Hortense**

2011

12 janvier **Mme CHRÉTIEN Hélène** née LEBLANC
 17 janvier M. GOURDELIER Alain,
 La Chogonnière
 31 janvier Mme ECHERBAULT Paulette
 née GÉMOND, Tête Louvine
 6 février **M. GIRAULT François**
 11 mars M. MOTIN Roger, La Cousinière
 7 avril Mme BAHIER Madeleine
 née QUINTON, 48, rue de Bretagne
 1 mai **Mme MEUNIER Marguerite**
 née NONORGUE

2 juin M. DUBOURG Roland, La Guyardière
 4 juin M. MERIENNE Alphonse,
 6, rue des Roses
 13 juin M. MULOT Louis,
 13, avenue de l'Hermitage
 14 juin **Mme PRODHOMME Léontine**
 née MOGODIN
 28 juin Mme LAGRÈVE Marthe née BESSIN,
 10, rue des Fauvettes
 7 juillet M. GOURDET Joseph,
 36, rue de la Gare
 14 juillet M. MILLET Paul, 24, rue de la Liberté
 24 juillet **M. BLANCHET Urbain**
 13 août **M. GENDRON Henri**
 23 août M. CHESNEAU Georges,
 31, rue de Normandie
 8 septembre **Melle CORDON Germaine**

PERMIS DE CONSTRUIRE

DECLARATIONS DE TRAVAUX – PERMIS DE DEMOLIR

QUINTON Didier, pour l'installation de panneaux photovoltaïques et le déplacement d'un velux, 1, rue de l'Aubépine, accordé le 30 novembre 2010

ROYER Claudine, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Michonnière, accordé le 4 décembre 2010

GAEC GARNIER RAGOIN, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, Les Heulières, accordé le 24 décembre 2010

QUINETTE William, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 12, Impasse du Ruisseau, accordé le 2 janvier 2011

COUTARD Jérôme, pour l'extension d'une stabulation, Les Challonges, accordé le 31 janvier 2011

DEROUET Sébastien, pour la construction d'une maison d'habitation, Impasse du Ruisseau, accordé le 5 février 2011

FOUGERAY Jean-Luc, pour l'ouverture d'une baie vitrée, Les Heurlières, accordé le 6 février 2011

MIEUZET Charles, pour l'ajout d'une terrasse et l'ouverture d'une fenêtre, 1 rue de Provence, accordé le 23 février 2011

GAEC DE LA GASNERIE, pour l'extension de deux bâtiments agricoles, La Gasnerie, accordé le 9 mars 2011

DUBOIS Jean-François, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Varie, accordé le 2 mars 2011

SCI SIPI, pour l'extension d'une maison d'habitation, La Blanche Noë, accordé le 9 mars 2011

LAMBERMONT Stellio, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, Le Hangar, accordé le 11 mars 2011

EARL HAMEAU, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, L'Ecorcerie, accordé le 13 mars 2011

FREARD Michel, pour l'agrandissement d'une fenêtre et l'aménagement d'une pièce de vie, La Daguerie, accordé le 31 mars 2011

GOURET Séverine, pour la construction d'un garage, Les Fougerolles, accordé le 25 mars 2011

PLANCHAIS Franck, pour l'agrandissement d'une fenêtre existante, La Gautraie, accordé le 1 mai 2011

EARL LA CHAMAILLÈRE, pour la construction d'une stabulation avec fumière couverte, La Chamailière, accordé le 9 mai 2011

JAMOTEAU Daniel, pour l'agrandissement d'une stabulation et la création d'un stockage de fourrage, La Guesdonnière, accordé le 23 mai 2011

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE, pour l'aménagement de bureaux dans un bâtiment existant, rue de l'Industrie, accordé le 23 mai 2011

COUEFFE Auguste, pour la démolition d'un bâtiment, La Rostièrre, accordé le 23 mai 2011

BOCQUET Christian, pour le bardage d'un pignon de maison, 4 rue des Lavandières, accordé le 18 juin 2011

BREGÉOT Patrick, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Tête Louvine, accordé le 8 juillet 2011

PEGNE Hélène, pour la création d'un appentis, Les Bruyères, accordé le 20 août 2011

POUTEAU Didier, pour l'installation d'un velux, Neuville, accordé le 28 août 2011

MOULE Anita, pour l'installation d'un velux, 8, place de Froulay, accordé le 17 octobre 2011

GONTIER Stéphane, pour l'installation d'un abri de jardin, 3 rue de l'Aubépine, accordé le 31 octobre 2011

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

VOIRIE - TRAVAUX 2011

Une année importante pour les travaux de voirie, voies et réseaux, à savoir :

- Réalisation d'un réseau eaux pluviales, rue des Prés. Cette rue n'était pas dotée de ce réseau.

L'entreprise STPO de Laval a réalisé ces travaux pour un montant H.T de 25.590,50 €.

- Rénovation du réseau eau potable en partie haute de la rue des Prés.

Ces travaux ont été réalisés par le service technique pour un montant H.T de 4.100,92 €.



- Travaux de rechargement ou d'enduit réalisés par l'entreprise Lochard Beaucé :

- CR Villançais (partie haute) 2.665,00 € HT
- CR La Paisière 8.089,70 € HT
- CR Les Hayes (en partie) 1.969,75 € HT
- CR La Saulnerie (en partie) 21.231,50 € HT
- CR Bois Joli (en partie) 18.877,00 € HT
- CR L'Auberdière 7.790,75 € HT
- Atelier communal 594,00 € HT

- Point à temps réalisé par l'entreprise Lochard Beaucé pour un montant de 11.592,50 € HT.

- Creusage de fossés et dérasement de bermes réalisés par l'entreprise BAHIER Roland et fils pour un montant de 13.165,57 € H.T.

Réalisations 2011



Rond point rue de la Gare



Ralentisseur rue du Maine

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

RESTAURANT SCOLAIRE

Remplacement des dalles au plafond avec isolation, travaux réalisés par l'entreprise ECM SARL (Souhard) pour un montant TTC de 12.655,41 €.

Travaux de peinture dans le hall d'entrée, les sanitaires et la réserve cuisine, travaux réalisés par l'entreprise PAUMARD André de Saint-Denis-de-Gastines pour un montant de TTC 3.763,73 €.

SALLE DES SPORTS N°1

Remplacement des deux portes de secours dans l'ancienne salle, travaux réalisés par l'entreprise ECM SARL (Souhard) pour un montant TTC de 2.677,80 €.

SERVICE JEUNESSE PRESBYTERE

Remplacement de la chaudière fuel, travaux réalisés par l'entreprise GUERIN de Saint-Denis-de-Gastines pour un montant TTC de 6.940,48 €.

CHATEAU DU BOURG - ESPACE RENE BALLAYER

Mise en place d'un éclairage extérieur de sécurité, travaux réalisés par l'entreprise GUERIN de Saint-Denis-de-Gastines pour un montant TTC de 8.932,29 €.



LOTISSEMENT DES PRÉS

Actuellement, sept lots restent libres à la vente au lotissement des Prés, situé près de l'avenue des Prairies.

Les surfaces de lots sont de 509 m², 566 m², 562 m², 572 m², 623 m², 513 m² et 546 m² au prix de 23,92 € le m².

Vous pouvez vous renseigner près du secrétariat de mairie.

ZONE ARTISANALE LA GAPTIÈRE

Un lot reste libre sur la zone artisanale de la Gaptière. Cette parcelle de 2447 m² est située entre les entreprises BECHE Emmanuel et SOUHARD Louis-Philippe. Le prix de vente est de 1.82 € le m².



MATERIEL 2011

JEUX EXTERIEURS

Différents jeux pour enfants ont été installés au plan d'eau, route de Châtillon, pour un montant de 2.680,53 €.

Pour la moitié de ces jeux, les choix ont été faits par les élus du Conseil Municipal d'enfants. Nous rappelons que ces derniers sont réservés aux enfants.

SERVICE TECHNIQUE

Un pulvérisateur arroseur « KUHN MULTIPRO » a été acheté près des établissements LESIEUR pour un montant TTC de 10.126,53 €.

RESTAURANT SCOLAIRE

Achat d'un lave-vaisselle d'un montant H.T de 3.107,70 € près de la société VALENTIN.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Même si le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles de Saint-Denis-de-Gastines accuse une baisse de 11 enfants, les effectifs des convives au restaurant scolaire, depuis la rentrée scolaire 2011/2012, se maintiennent avec une moyenne de 133 enfants par jour.

Les points forts de l'année :

1/ **Début septembre** : à la rentrée, les enfants ont constaté des travaux d'amélioration à savoir la réfection de la peinture dans le hall d'accueil et les sanitaires,

le remplacement des dalles du plafond. Une amélioration de l'acoustique est évidente sur le temps du midi.

2/ **Le 30 septembre** : Monsieur le Maire, en collaboration avec tous les agents œuvrant chaque midi près des enfants a remis le guide de la bonne conduite à tous les enfants.

Nous, les enfants

On peut :

- Discuter, parler
- Se servir (à partir du CE2)
- Se déplacer lorsqu'on est responsable de table
- Demander du supplément
- « Donner son avis » (ex : semaine du goût)

On doit :

- Se laver les mains avant de manger
- S'installer dans le calme
- Dire " bonjour " en arrivant
- Avoir sa serviette de table
- Respecter les copains et les adultes
- Partager équitablement le contenu des plats
- Nettoyer ses bêtises

On ne peut pas :

- Se déplacer sans l'accord d'un adulte
- Courir, se bousculer

On ne doit pas :

- Etre impoli
- Crier, insulter les autres
- Gaspiller et jouer avec la nourriture
- Abîmer, détériorer le matériel
- Apporter des objets qui ne sont pas nécessaires au restaurant scolaire (cartes, jeux...)
- Aller aux toilettes pendant les repas (sauf urgences).

3/ **La semaine du goût** a eu lieu du 17 au 21 octobre sur le thème principal : « les produits laitiers » qui étaient incorporés dans les plats sous différentes formes, exemples : velouté de courgettes à la vache qui rit, salade de chèvre aux croustons, sauté de veau à la normande...



4/ **Des repas à thèmes dont la Chine** : ce repas sera mis en place au moment du Nouvel An Chinois vers le 23 janvier 2012.

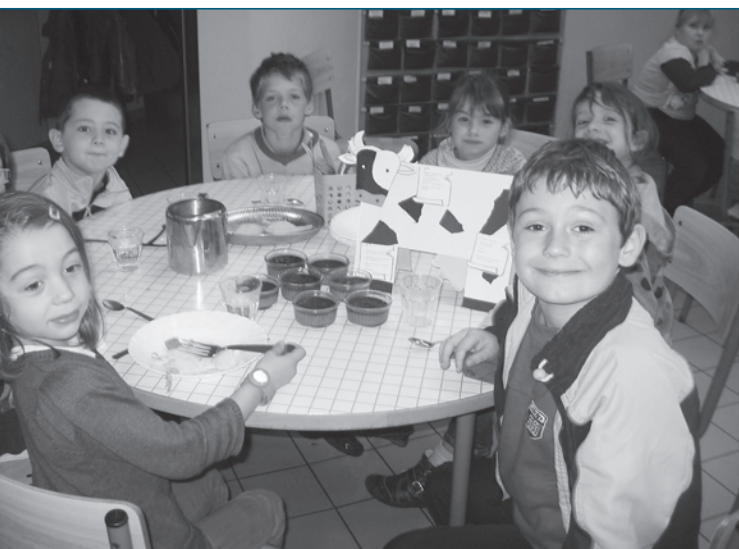
5/ **Le repas pique-nique** en fin d'année.

6/ **Pour la sécurité** : deux opérations évacuation pendant le temps du repas sont programmées.

Nous tenons à remercier Madame Nelly LECLERC et Monsieur Anthony COULANGE pour l'attention qu'ils portent à la qualité et à l'équilibre des menus pour les enfants scolarisés à Saint-Denis-de-Gastines.



Les 10 agents qui encadrent chaque midi les enfants



D'ailleurs depuis début septembre, le plan alimentaire est mis en place. La mise en œuvre de ce plan prend en compte l'aspect nutritionnel en respectant les recommandations du 4 mai 2007 du Groupe d'Etudes des Marchés de Restauration Collective. Il est applicable à l'ensemble des établissements scolaires dans le cadre du Plan National Nutrition Santé depuis septembre 2011

Le plan alimentaire est une organisation des menus permettant de respecter l'équilibre alimentaire et la variété des denrées proposées au fil des semaines en fonction des saisons (A Saint-Denis-de-Gastines, il est établi sur 8 semaines).

Le règlement n'a pas été modifié cette année et a été remis à chaque famille début octobre.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Voici maintenant quatre ans qu'un conseil municipal d'enfants existe à Saint Denis de Gastines. Réparti en 3 commissions, l'ensemble de l'équipe a réussi à finaliser ces différents projets

1 - Bilan des projets de la commission environnement :

Concernant le jardin inter générationnel :

Les conseillers enfants ont suggéré une haie qui séparerait l'aire de pique nique au parking avec une entrée comme celle du jardin inter générationnel et des arbres près de l'aire de pique nique (pas d'arbres fruitiers à cause des guêpes, frelons...).

Autres projets :

Ils ont organisé un après midi « Nettoyons la nature » pour les 75 élèves de CE2, CM1 et CM2.

Ils ont, avec l'aide de Fabien :

- Cherché les endroits susceptibles d'être nettoyés,
- Fait le planning de l'après-midi,
- Fait l'itinéraire pour chaque équipe,
- Eu une réflexion pour que les personnes ne mettent pas tous les déchets dans le même sac, tri sélectif.

Bilan : les enfants ont ramassé moins de déchets que l'année dernière mais beaucoup de mégots de cigarettes ont été ramassés.

2 - Bilan des projets de la commission sécurité / handicap :

La commission sécurité a mené plusieurs réflexions notamment sur :

- Une piste cyclable entre le rond point d'Ernée et la zone multi activités Bellevue. Ce projet n'est pas réalisable étant donné que la route est départementale et non communale.
- La création d'un passage piéton près de la Mairie, rue des prés. Ce projet a été validé.
- L'agrandissement du trottoir rue de Normandie, devant la maison aux portes et volets bleus. Le trottoir serait en forme de trapèze. Un panneau de signalisation serait installé pour indiquer les voitures prioritaires. Même si le projet semble intéressant, il ne sera pas réalisé tout de suite.
- Une proposition de poteaux ou panneaux réfléchissants dans les routes de campagne où les enfants attendent le car...
- Une demande aux élus adultes afin que les spots de la charmille soient réparés. Cela a été fait.

- La réalisation d'une affiche distribuée aux élèves primaires pour les sensibiliser à la violence dans les écoles.

- La mise en place d'un panneau sensibilisant les adultes à ne pas se garer sur le trottoir en allant chercher leurs enfants à l'école.

3 - Bilan des projets de la commission loisirs / inter génération

Concernant le jardin inter générationnel :

La commission loisirs / inter génération a proposé plusieurs jeux pour le jardin et en accord avec les élus adultes, ils ont opté pour une balançoire et un jeu de marelle. De plus, ils ont repéré des modules de parcours sportifs mais leur budget était insuffisant.

Autres projets :

Ils ont réfléchi sur la création de cartes postales de la commune. Ils ont pris plusieurs photos de la commune ou de la nature et un travail en partenariat avec un imprimeur a pu permettre la réalisation de cette dernière.



L'équipe de 2010/2011 était composée de :

BEDOUET Delphine, BOYER Tommy, BRARD Tristan, FREARD Charles, GENEVRAIS Camille, GENEVRAIS Laura, GOURDET Valentin, LEMARECHAL Mathilde, PIGNON Elliott, ROYER Guillaume.

La liste des nouveaux conseillers enfants 2011/2012 :
 BEDOUET Delphine, BRARD Tristan, DOITEAU Dorian,
 FORÊT Maxime, FREARD Charles, GENEVRAIS Laura,
 GONTIER Antonin, PIGNON Elliot, PHILLIPS Harry,
 ROYER Salomé.

Les élus enfants ont choisi leur commission en rapport avec leurs promesses électorales.

ENVIRONNEMENT

Maxime
 Harry
 Charles
 Salomé
 Antonin

LOISIRS / SECURITE

Laura
 Dorian
 Delphine
 Elliott
 Tristan



Chaque commission a travaillé en équipe pour discuter des différents projets qui pourraient être mis en place lors de leur mandat.

1 - Projets de la commission environnement

- Faire des cabanes à hérissons, écureuils, coccinelles, oiseaux...Elles pourraient être faites par les élèves de CE2, CM1 et CM2 ainsi que des enfants du centre de loisirs. Ce sont les conseillers enfants qui présenteraient les différents modèles.

- Mettre des fleurs sauvages dans les sentiers pédestres.

2 - Projets de la commission loisirs / sécurité

- Réflexion sur la sécurité des chemins pédestres (quads, routes à traverser entre les sentiers)
 - Venue d'un spectacle de Noël à la salle des fêtes pour les deux écoles.

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs de Saint Denis de Gastines a ouvert ses portes pendant les vacances scolaires 2011 ainsi que les mercredis. Le temps fort comme chaque année a été le mois de juillet : 102 enfants ont pu s'épanouir autour de différentes activités.

Répartis en trois tranches d'âge, les petits malins, les bidouilleurs et les aventuriers, ils ont participé activement à la vie du centre avec cette année une grosse mission :

Aider « Doc » à réparer sa voiture. Après de multiples péripéties ils découvriront le futur...

Comme l'année précédente, les fins de semaines étaient réservées aux sorties avec notamment :

- L'aquarium de Granville et une sortie plage
- La participation au festival Rockyssimômes
- Des sorties piscine à Ernée et au parc aquatique de Saint Hilaire du Harcouet
- Sortie au parc d'attraction « Festy' Land »
- Une sortie cinéma.

Les veillées furent reconduites. Une veillée contes mimés aux 3-5 ans avec quelques jeux et un barbecue. Les plus grands ont participé à une veillée / nuitée. Après la grande soirée boum, les enfants dormaient

au centre de loisirs et quel bonheur de prendre son petit déjeuner entre copains avec de la bonne baguette bien fraîche. L'autre veillée était une veillée casino avec différents jeux.

Trois camps se sont déroulés pendant ce mois de juillet.

Chez les petits malins

7 enfants ont découvert l'univers du poney avec le brossage, le montage du poney. Ils ont aussi pu explorer la nature et l'environnement, et faire un tour de bateau moteur...Trois jours remplis de bons souvenirs pour les 3-5 ans.

Chez les bidouilleurs

11 enfants de 6 à 8 ans sont partis une semaine à Gorrion. Les enfants ont pu faire de l'accrobranche, de l'escalade, du mountain bord et sont allés à la piscine... Le site était agréable.

Chez les aventuriers

13 enfants de 9 à 12 ans sont partis à La Ferté Macé. Dans un cadre agréable, ils se sont initiés au mini-golf, à l'équitation, à l'escalade, à l'optimist...ils ont aussi fait du pédalo.

Les parents ont pu s'exprimer, suivre le déroulement du centre, voir leurs enfants grâce aux différentes photographies, s'informer près des animateurs.

L'« espace parents » devient de plus en plus le passage obligatoire, le quotidien dans cette salle fait partie de la vie du centre.

Pour clôturer ce mois, parents et enfants avaient rendez-vous à la salle Georges Chrétien. Des stands de jeux étaient installés représentant les différents continents. Ensuite, les parents étaient invités à un spectacle pour découvrir chants, chorégraphies, spectacles... La traditionnelle danse des animateurs devant un public en ébullition était au programme



avant les différentes récompenses distribuées aux enfants pour leur grande participation.

Peu de familles se sont déplacées au visionnage du film de l'été juste avant la réunion d'information en juin dernier, aussi, nous avons décidé de déplacer cette réunion un samedi matin.

PROJETS 2012

Le périscolaire

Mettre en place des activités autonomes pour les plus grands

Le centre de loisirs

Continuer la sensibilisation des enfants sur le handicap et la sécurité routière

Mettre des semaines à thèmes (musique, expérience...)

Mettre en place des camps à la mer...

L'équipe d'animation remercie la municipalité et les parents pour la confiance qui leur est accordée. Elle espère répondre aux différentes attentes et donne rendez-vous aux enfants au centre de loisirs pour l'année 2012 pour encore plus d'aventures et de surprises !!!

SERVICE JEUNESSE

Comme chaque année depuis mai 2001, le service jeunesse accueille les jeunes dyonisiens de 12 à 18 ans. Le but est d'accompagner ces derniers dans leurs projets et de leur proposer des activités au plus près de leurs attentes et de leurs envies.

Constatant que les enfants qui quittaient le centre de loisirs n'osaient pas franchir la porte du service jeunesse, l'animateur Fabien proposa des journées « mini ados » qui se déroulaient certains mercredis ou jours de vacances scolaires pour la troisième année. Cette année, 17 jeunes sont venus s'ajouter aux 92 déjà inscrits. Les temps forts sont :

- **Des activités gratuites** comme les tournois et échanges sportifs ou culturels avec les communes environnantes, l'espace Internet, montage photo / vidéo, activités manuelles le baby-foot, le billard, tournoi de console...

- **Des sorties** patinoire, paintball, space laser, karting, bowling, cinéma aux vacances scolaires à des prix minimes afin d'attirer le maximum de jeunes.

- **Un atelier « argent de poche »** mis en place en février, avril et juillet pour les 16-18 ans. Il s'agit de la mise en place de petits chantiers ouverts aux ados qui, en contrepartie reçoivent une rémunération de 15 € par intervention de 3 heures. Les jeunes peuvent cumuler jusqu'à 3 demies journées.

- **En février**, un projet de 6 mois de préparation mais qui en valait la peine. En effet, avec la collaboration

du comité des jeunes, une vingtaine de jeunes sont partis aux sports d'hiver à La Toussuire à un prix très intéressant. Et ceci grâce aux différentes manifestations d'autofinancement mais également aux subventions extérieures. Et quel plaisir de dévaler les montagnes enneigées, chacun avait son niveau et les petites chutes étaient de la partie.

- **Un atelier déco** pour le festival du « Foin de la rue » a vu le jour. Dix jeunes ont pu construire et peindre des lettres représentant le nom du festival.

- **En juillet**, 8 jeunes sont allés participer au championnat départemental de caisse à savon à Laval. Un projet préparé depuis avril de la construction de leur engin jusqu'aux différentes courses où nos jeunes dyonisiens n'ont pas eu froid aux yeux en finissant à des places honorables pour cette quatrième année.

- **Cet été**, deux autres camps ont eu lieu. Le premier s'est déroulé en juillet, neuf ados de 12 à 14 ans ont pu pratiquer plusieurs activités sportives comme le swing golf, tir à l'arc, kayak, équitation, l'escalade... sans oublier les différentes veillées. En août, ce sont les 15-18 ans qui sont allés à Saint Malo pour pratiquer différents jeux de plage sans oublier les veillées. Chacun a pu ainsi toucher à tous les domaines de la vie en collectivité allant de la préparation des repas à l'animation de groupe.

PROJETS 2012

- Mettre en place des actions d'autofinancement (lavage de voitures) pour peut-être partir à un séjour ski en février 2013

- Reconduire « l'atelier déco » pour le festival « Au foin de la rue »

- Mettre en place des camps sportifs ou à la mer l'été.

- Augmenter les échanges intercommunaux et programmer des actions pour valoriser encore plus la commune.

- Participer au championnat départemental de caisses à savon

- Proposer un camp à la mer pour les 12-14 ans

- Mettre en place des opérations « Argent de poche » pour les 16-18 ans

- Et bien d'autres actions émanant des idées de chacun.

Ces projets ne se dérouleront qu'avec les jeunes et leur motivation. A vous jeunes dyonisiens d'exposer votre dynamisme à toute la Mayenne et de montrer à vos aînés qu'il y a de la relève !!!

Contact : Fabien MAROLLEAU

Tél : 02 43 32 11 26 - Portable : 06 68 16 55 66

Jours d'ouverture :

Les **mardi, jeudi, vendredi** : 9 h 30 - 12 h 15 et 13 h 45 - 18 h 30

Le **mercredi** : 9 h - 12 h et 13 h - 18 h • Le **samedi** : de 10 h - 14 h

BIBLIOTHEQUE

Comme chaque année, la bibliothèque a organisé différentes manifestations en commençant par une sortie au salon du livre jeunesse à Fougères. Sous forme de jeu questionnaire, les enfants ont pris plaisir à rencontrer les auteurs, illustrateurs et à participer aux différents ateliers sur le salon.

En attendant Noël, les enfants sont venus nombreux assister au petit spectacle « Le géant de Noël » présenté par l'association « Les Petits Petons & Cie ».

Comme chaque année, les enfants de 7-12 ans de St Denis de Gastines ont participé au prix « Bull'Gomme53 »

Ce prix a pour ambition de susciter chez les jeunes lecteurs, l'envie de découvrir de nouveaux dessinateurs en leur proposant une sélection de 10 BD.

Les enfants ont eu le privilège d'aller au salon BD à Changé, de rencontrer les auteurs et de participer à un atelier dessin avec un professionnel.



La bibliothèque a proposé également tout au long de l'année différentes expositions et valises.

- Janvier à mars : Exposition sur la découverte de l'agriculture : Valise sur les travaux d'aiguilles
- Mai à juin : Valise de livres sur trésor d'histoires pour les petits
- Juillet à Septembre : Exposition « Promis, juré on s'écrira »
- Septembre à novembre : 10^{ème} saison d'animations automnales du réseau lecture de l'Ernée dont le thème était « littérature et cinéma » Expositions, projections, ateliers et lectures ont été proposés pour explorer les liens qui unissent écriture filmique et écriture cinématographique. La bibliothèque a proposé une projection du film « Le signe de Zorro » à la salle Georges Chrétien ainsi qu'une exposition de Monsieur Hulot.

Toutes ces expositions sont prêtées par la bibliothèque départementale de prêts.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 10 h00 à 11 h00

Mercredi : 10 h00 à 12 h30 et de 14 h00 à 17 h00

Samedi : 10 h00 à 12 h30

Prévisions 2012

Expositions :

Lecture retrouvée, les marionnettes, marche et randonnées.

Valises

Petite vidéothèque, livres jouets.

Pour information

La bibliothèque accueille environ 300 lecteurs à peu près autant de lecteurs jeunes que d'adultes.

Celle-ci possède environ 5700 livres jeunesse et 2900 livres adultes. Un échange de 100 livres est effectué chaque mois par la bibliothèque départementale de prêts + 400 une fois par an. Une navette intercommunale est également mise en place chaque semaine, celle-ci permet une rotation des livres sur le pays de l'Ernée et de satisfaire le lecteur plus rapidement lorsque celui-ci a une demande particulière d'ouvrages. La bibliothèque fait également l'acquisition de nouveaux ouvrages chaque année. Tous les prêts de livres sont gratuits. Tout au long de l'année l'équipe de la bibliothèque propose également diverses activités comme les : « Bébés lecteurs » avec les assistantes maternelles, les accueils de classes, un dépôt de livres à la maison de retraite et des rencontres avec des auteurs.

STATION D'EPURATION TRAVAUX DE MISE A NIVEAU

Afin d'améliorer les performances de sa station d'épuration et d'en faciliter la gestion, la commune de Saint-Denis-de-Gastines envisage sa « mise à niveau ».

La commune a confié au bureau d'études Label Eau et Ingénierie la réalisation d'une étude d'avant projet sommaire.

Tout d'abord, un descriptif de la station d'épuration actuelle a été réalisé. La conclusion suivante s'impose : la station d'épuration est en mesure de traiter les charges organiques attendues à moyen et long termes. Néanmoins, des dysfonctionnements et non conformités ont été mis en évidence, comme :

- Par temps de pluie, la station d'épuration est en surcharge hydraulique, ce qui se traduit par des départs de boues vers le milieu naturel.

- Réglementairement, la station d'épuration doit répondre aux exigences de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à l'autosurveillance des stations d'épuration des collectivités locales qui précise que pour des stations comprises entre 200 E.H (équivalent habitants) et 2000 E.H un chenal de mesure aménagé est obligatoire. L'agence de l'eau demande pour cette gamme de station la mesure et l'enregistrement des débits entrants.





- L'élimination des graisses n'est pas satisfaisante et l'élimination des sables est inexistante.
- De fréquents débordements sont observés au niveau de l'ouvrage de dégazage, qui est vraisemblablement sous-dimensionné et qui de plus fuit en de nombreux endroits.
- Le volume de stockage actuel des boues n'est pas suffisant pour répondre aux exigences de la réglementation, en termes de sécurité de stockage pour l'épandage. En outre, ce manque de stockage perturbe le fonctionnement de la station d'épuration. En effet, les extractions sont moins fréquentes, ce qui engendre des départs de boues plus rapides en cas d'épisode pluvieux important.

LES FUTURS TRAVAUX

Les objectifs des travaux à réaliser sur la station d'épuration sont :

- Améliorer le fonctionnement de la station,
- Finaliser et faciliter l'exploitation,
- Finaliser la filière boues,
- Répondre aux nouveaux objectifs de traitement.

1/ Poste de refoulement

La construction d'un poste de refoulement sera nécessaire du fait de la mise en place de l'ouvrage de dessablage-dégraissage. Ce poste sera implanté à l'aval du dégrillage actuel et sera équipé de deux groupes électropompes.

2/ Prétraitements : Dessableur – Dégraisseur

Le traitement des sables et des graisses sera assuré par un ouvrage unique d'une capacité de stockage des sables d'un mois et un volume de stockage de 2 m³ pour les graisses soit une autonomie de 8 jours.

3/ Bassin d'aération

Des réparations des fissures sont nécessaires ainsi que la mise en conformité des gardes corps.

4/ Dégazeur

Le regard de dégazage permet d'atténuer notablement les formations d'écumes sur le clarificateur et contribue indéniablement à améliorer la qualité de l'eau épurée en limitant sa teneur en matières en suspension. Il s'agit tout simplement d'un évier destiné à limiter la formation de bouchons d'air dans la canalisation de transfert vers le clarificateur provoqué essentiellement par la chute de l'eau au déversoir de sortie du bassin d'aération.

L'ouvrage de dégazage sera séparé en 2 pour permettre d'un côté : le dégazage et de l'autre le stockage des mousses issues de ce dégazage.

5/ Clarificateur

Des réparations seront réalisées.

6/ Canal de sortie

Une fois, les eaux traitées et clarifiées, un canal de sortie permettra de comptabiliser les débits rejetés.

7/ Filière boues

A l'horizon 2030, c'est-à-dire pour 900 E.H (équivalent habitants), la production de boues traitées de la station d'épuration est estimée à 660 m³/an.

Les boues doivent être stockées entre les périodes d'épandage permises par la réglementation et les pratiques agricoles. Actuellement, deux épandages sont réalisés par an (avril et août), mais à court terme, suite à l'évolution probable de la réglementation, l'épandage ne pourra être réalisé qu'une seule fois par an, au mois d'avril. La capacité de stockage des boues a donc été fixée à 12 mois afin de tenir compte de contraintes futures.

LE CHIFFRAGE DE CES TRAVAUX

Ces travaux conséquents pourront s'élever à 380.000 € HT sans les frais annexes de 55.150 €.

Un montant conséquent pour le budget assainissement qui s'équilibre actuellement à la section investissement à 112.061,67 €.

LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX

Deux dossiers de demande de subventions ont été déposés, à savoir :

- près du Conseil Général : 30% du prix des travaux HT,
- près de l'agence de l'eau Loire Bretagne : 35% du prix des travaux H.T.

LA REALISATION DE CES TRAVAUX

Ces travaux pourront probablement commencer en 2012. En effet, les dossiers de demandes de subventions ont été déposés en mars 2011, mais ces derniers n'ont pas été retenus par le comité technique de programmation pour les sessions de juin 2011, faute de crédits disponibles.

REGLEMENT COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAINT DENIS DE GASTINES

CHAPITRE 1 - Dispositions générales :

Article 1 - objet du règlement :

La commune étant compétente en matière d'assainissement des eaux usées, établit un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires (articles L.2224-8 et L.2224-12 du code général des collectivités territoriales).

L'objet du présent règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans le réseau d'assainissement collectif de la commune de SAINT DENIS DE GASTINES.

Article 2 - Autres prescriptions :

Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur.

Article 3 - Service communal d'assainissement :

Le service communal d'assainissement désigné ci-après service d'assainissement est constitué du maire et de ses représentants en charge de la gestion de l'assainissement collectif.

Le service assure le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites (article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales).

Il assure aussi la collecte et le transport des eaux pluviales.

Article 4 - Catégories d'eaux admises au déversement :

Le système d'assainissement collectif de la commune est de type séparatif (collecte séparée des eaux usées et des eaux pluviales). Pour des raisons techniques, les eaux pluviales de certaines habitations ont du être raccordées exceptionnellement sur le réseau d'assainissement après accord du service d'assainissement.

Sont susceptibles d'être déversées dans le réseau d'eaux usées :

- les eaux usées domestiques, telles que définies à l'article 8 du présent règlement ;
- les eaux industrielles, définies à l'article 19 par les conventions spéciales de déversement passées entre le service d'assainissement et les établissements industriels, commerciaux ou artisanaux, à l'occasion des demandes de branchements au réseau public.

Sont susceptibles d'être déversées dans le réseau pluvial, dans l'unique condition où il existe :

- les eaux pluviales, définies à l'article 28 du présent règlement ;
- certaines eaux industrielles définies par les mêmes conventions spéciales de déversement.

Article 5 - Déversements interdits :

Quelle que soit la nature des eaux rejetées et quelle que soit la nature du réseau d'assainissement, il est formellement interdit d'y déverser :

article L 1331 – 5 du code de la santé publique :

- Le contenu des fosses d'accumulation (fosses étanches) ;
 - Le contenu des fosses chimiques ;
 - l'effluent des fosses septiques ou fosses septiques toutes eaux ;
- mais aussi :
- les ordures ménagères ;
 - les huiles usagées et toutes les matières grasses ;
 - les hydrocarbures ;
 - l'ensemble des produits énumérés dans l'article 29-2 du règlement sanitaire départemental, et d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau

d'assainissement, et, le cas échéant, des ouvrages d'épuration, soit au personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement.

Le service d'assainissement peut être amené à effectuer, chez tout usager du service et à toute époque, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile pour le bon fonctionnement du réseau.

Si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis dans ce présent règlement, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés seront à la charge de l'usager, qui devra faire cesser les nuisances dans un délai prévu par le service assainissement sous peine de fermeture administrative de l'établissement.

Article 6 - Définition du branchement :

Le branchement comprend depuis la canalisation publique :

- Un dispositif permettant le raccordement au réseau public ;
- Une canalisation de branchement, située tant sous le domaine public que privé ;
- Un ouvrage dit « regard de branchement » ou « regard de façade » placé de préférence en limite du domaine public, pour le contrôle et l'entretien du branchement, si la disposition du branchement le permet. Ce regard doit être visible et accessible ;
- Un dispositif permettant le raccordement à l'immeuble.

Article 7 - Modalités générales d'établissement du branchement :

La collectivité fixera le nombre de branchements à installer par immeuble à raccorder.

Le service d'assainissement fixe le tracé, le diamètre, la pente de la canalisation ainsi que l'emplacement du « regard de façade » ou d'autres dispositifs notamment de prétraitement, au vu de la demande de branchement (voir notamment article 10 ci-après).

Si pour des raisons de convenance personnelle, le propriétaire de la construction à raccorder demande des modifications aux dispositions arrêtées par le service d'assainissement, celui-ci peut lui donner satisfaction, sous réserve que ces modifications lui paraissent compatibles avec les conditions d'exploitation et d'entretien du branchement.

CHAPITRE 2 – Les eaux usées domestiques :

Article 8 - Définitions des eaux usées domestiques :

Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette...) et les eaux-vannes (urines et matières fécales).

Article 9 - Obligation de raccordement :

Comme le prescrit l'article L1331-1 du code de la santé publique, le raccordement des immeubles et habitations aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.

Egalement, l'article L1331-8 du même code stipule : Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L.1331-1 à L 1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le Conseil Municipal dans la limite de 100 %.

Article 10 - Demande de branchement - Convention de déversement ordinaire :

Tout branchement doit faire l'objet d'une demande adressée au service d'assainissement de la mairie. Cette demande formulée doit être signée par le propriétaire ou son mandataire.

Le service d'assainissement peut :

- limiter le débit du rejet
- demander un dispositif de prétraitement si les eaux rejetées dans le réseau public ne correspondent pas aux caractéristiques des effluents autorisés à y être déversés,
- différer ou refuser le raccordement si l'implantation de l'immeuble nécessite la réalisation d'un renforcement ou d'une extension de canalisation. S'il est différé, le raccordement devra être assuré dans le mois suivant la mise en service des installations d'extension ou de renforcement. Dans l'attente et dans le cas d'un refus, le propriétaire devra se référer au règlement du SPANC. Une dérogation sera alors établie conformément à l'article 4 du présent règlement.

Elle comporte élection de domicile attributif de juridiction sur le territoire desservi par le service d'assainissement et entraîne l'acceptation des dispositions du présent règlement ; elle est établie en deux exemplaires dont l'un est conservé par le service d'assainissement et l'autre remis à l'usager.

L'acceptation par le service d'assainissement crée la convention de déversement entre les parties.

Article 11 - Modalités particulières de réalisation de la partie publique des branchements :

Conformément à l'article L1331-2 du code de la santé publique, lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public. Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements mentionnés à l'alinéa précédent. Ces parties de branchements sont incorporées au réseau public, propriété de la commune qui en assure désormais l'entretien et en contrôle la conformité.

Le service assainissement pourra réaliser en régie cette partie du branchement.

Article 12 - Modalités particulières de réalisation de la partie privée des branchements :

Conformément à l'article L1331-4 du code de la santé publique, les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

En outre, les canalisations et ouvrages de raccordement doivent assurer une parfaite étanchéité.

Article 13 - Caractéristiques techniques des branchements eaux usées domestiques :

Les branchements seront réalisés selon les prescriptions des règlements en vigueur.

Article 14 - Paiement des frais d'établissement de la partie publique des branchements :

Lors de la réalisation d'un nouveau réseau d'eaux usées, la commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil municipal. (article L1331-2 du code de la santé publique).

Toute installation d'un branchement sur un réseau existant, qu'il intéresse les eaux usées ou les eaux pluviales, réalisé par la commune, donne lieu au paiement par le demandeur du coût de la partie du branchement au vu d'un devis établi par le service d'assainissement et dans les conditions fixées par délibération du conseil municipal prise lors de la création du réseau.

Toute installation d'un branchement sur un réseau existant, qu'il intéresse les eaux usées ou les eaux pluviales, réalisé par une entreprise agréée, sous la direction du service d'assainissement, donne lieu au paiement direct par le demandeur à l'entreprise.

Article 15 - Participation financière des propriétaires d'immeubles neufs :

Conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique, les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Le montant ainsi que la date d'exigibilité de cette participation sont déterminés par délibération du conseil municipal.

Article 16 - Surveillance, entretien, réparations, renouvellement de la partie des branchements situés sous le domaine public :

La surveillance, l'entretien, les réparations et le renouvellement de tout ou partie des branchements situés sous le domaine public sont à la charge du service d'assainissement.

Dans le cas où il est reconnu que les dommages y compris ceux causés aux tiers sont dus à la négligence, à l'imprudence ou à la malveillance d'un usager, les interventions du service pour entretien ou réparation sont à la charge du responsable de ces dégâts.

Le service d'assainissement est en droit d'exécuter d'office, après information préalable de l'usager sauf cas d'urgence, et aux frais de l'usager s'il y a lieu, tous les travaux dont il serait amené à constater la nécessité, notamment en cas d'inobservation du présent règlement ou d'atteinte à la sécurité sans préjudice des sanctions prévues à l'article 42 du présent règlement.

Article 17 - Conditions de suppression ou de modification des branchements :

Lorsque la démolition ou la transformation d'un immeuble entraînera la suppression du branchement ou sa modification, les frais correspondants seront à la charge de la personne ou des personnes ayant déposé le permis de démolition ou de construire.

La suppression totale ou la transformation du branchement résultant de la démolition ou de la transformation de l'immeuble sera exécutée par le service d'assainissement ou une entreprise agréée par lui, sous sa direction.

Article 18 - Redevance d'assainissement :

En application du Code des communes, du Code général des collectivités locales et de leurs textes d'applications, l'usager domestique desservi par un réseau public d'évacuation de ses eaux usées est soumis au paiement de la redevance d'assainissement.

Le taux de la redevance d'assainissement et ses modalités de recouvrement sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

CHAPITRE 3 – Les eaux industrielles :

Article 19 - Définition des eaux industrielles :

Sont classées dans les eaux industrielles, tous les rejets liquides correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique et résultant d'activités industrielles,

commerciales, artisanales ou autres.

Leurs natures quantitatives et qualitatives sont précisées dans les conventions spéciales de déversement passées entre le service d'assainissement et l'établissement désireux de se raccorder au réseau d'évacuation public.

Toutefois, les établissements industriels dont les eaux peuvent être assimilées aux eaux usées domestiques et dont le rejet ne dépasse pas annuellement 500 m³ pourront être dispensés de convention spéciale. Pour les établissements de restauration et agroalimentaire, quelque soit leur consommation, une convention spéciale sera établie.

Article 20 - Conditions de raccordement pour le déversement des eaux industrielles :

Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire. L'absence de réponse à la demande d'autorisation plus de quatre mois après la date de réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

L'autorisation prévue au premier alinéa fixe notamment sa durée, les prétraitements jugés nécessaires, les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées et les conditions de surveillance du déversement. Toute modification ultérieure dans la nature ou la quantité des eaux usées déversées dans le réseau est autorisée dans les mêmes conditions que celles prévues au premier alinéa. (article 1331-10 du code de la santé publique).

Conformément aux dispositions de l'article 5 du présent règlement d'assainissement et de l'article 29-2 du règlement sanitaire départemental, tout rejet graisseux ou contenant des féculs doit, avant son transport dans les réseaux publics de collecte, faire l'objet d'un prétraitement chez l'usager dans les conditions fixées par la réglementation.

Article 21 - Demande de convention spéciale de déversement des eaux industrielles :

Suite à la demande écrite de raccordement du pétitionnaire, le service communal d'assainissement jugera de la compatibilité des eaux à collecter et à traiter et établira avec le pétitionnaire une convention spéciale de raccordement. La signature de cette convention par le pétitionnaire et le Maire vaut autorisation de raccordement.

Article 22 - Caractéristiques techniques des branchements industriels :

Les établissements consommateurs d'eau à des fins industrielles devront, s'ils en sont requis par le service d'assainissement, être pourvus d'au moins deux branchements distincts :

- un branchement eaux domestiques ;
- un branchement eaux industrielles.

Chacun de ces branchements ou le branchement commun devra être pourvu d'un regard agréé pour y effectuer des prélèvements et mesures, placé à la limite de la propriété, de préférence sur le domaine public pour être facilement accessible aux agents du service d'assainissement et à toute heure.

Un dispositif d'obturation permettant de séparer le réseau public de l'établissement industriel, peut à l'initiative du service être placé sur le branchement des eaux industrielles et accessible à tout moment aux agents du service d'assainissement.

Les rejets d'eaux usées domestiques des établissements industriels sont soumis aux règles établies au chapitre II.

Article 23 - Prélèvements et contrôles des eaux industrielles :

Indépendamment des contrôles mis à la charge de l'industriel aux termes de la convention de déversement, des prélèvements et contrôles pourront être effectués à tout moment par le service d'assainissement dans les regards de visite, afin de vérifier si les eaux industrielles

déversées dans le réseau public, sont en permanence conformes aux prescriptions et correspondent à la convention spéciale de déversement établie. Les analyses seront faites par tout laboratoire agréé par le service d'assainissement.

Les frais d'analyses seront supportés par le propriétaire de l'établissement concerné si leur résultat démontre que les effluents ne sont pas conformes aux prescriptions, sans préjudice des sanctions prévues à l'article 42 du présent règlement.

Article 24 - Obligation d'entretenir les installations de prétraitement :

Les installations de prétraitement prévues par les conventions devront être en permanence maintenues en bon état de fonctionnement. Les usagers doivent pouvoir justifier au service d'assainissement du bon état d'entretien de ces installations.

En particulier, les séparateurs à hydrocarbures, huiles et graisses, féculs, les déboueurs, devront être vidangés chaque fois que nécessaire.

L'usager, en tout état de cause, demeure seul responsable de ces installations.

Est interdite l'utilisation de produit permettant une dissolution des graisses. Le service d'assainissement pourra à tout moment procéder aux contrôles de ces installations.

Article 25 - Redevance d'assainissement applicable aux établissements industriels : le

Les établissements déversant des eaux industrielles dans le réseau public d'évacuation des eaux, sont soumis au paiement de la redevance d'assainissement, sauf dans les cas particuliers visés à l'article 26 ci-après.

Article 26 - Participations financières spéciales :

Si le rejet d'eaux industrielles entraîne pour le réseau et la station d'épuration des sujétions spéciales d'équipement et d'exploitation, l'autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses d'investissement entraînées par la réception de ces eaux (article L 1331-10 du code de la santé publique) et d'exploitation. Celles-ci seront définies par la convention spéciale de déversement.

Article 27 - Cas particulier des établissements de restauration collective :

La nature des eaux usées de ces établissements peut être assimilée à celle des eaux usées domestiques. Cependant, celui-ci donnera lieu à l'établissement d'une convention spéciale de déversement établi par le service communal d'assainissement qui précisera notamment la nature des dispositifs de prétraitement à mettre en place, en particulier les dégraisseurs dont le dimensionnement figure dans la réglementation.

L'article 24 du présent règlement concernant l'entretien des installations de prétraitement, s'applique dans son intégralité à ces établissements.

CHAPITRE 4 - Les eaux pluviales :

Article 28 - Définition des eaux pluviales :

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques. Sont assimilées à ces eaux pluviales celles provenant des eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles, et des eaux de source.

Article 29 - Prescriptions communes eaux usées domestiques – eaux pluviales :

Les articles 10 et 16 relatifs aux branchements des eaux usées domestiques sont applicables aux branchements pluviaux.

Article 30 - Prescriptions particulières pour les eaux pluviales :

Article 30.1 – Demande de branchement :

La demande de branchement au réseau existant, adressée au service d'assainissement, doit indiquer, en

sus des renseignements définis à l'article 10, le diamètre du branchement fixé par le service d'assainissement, au cas par cas, compte tenu des particularités de la parcelle à desservir.

Article 30.2 – Caractéristiques techniques :

En plus des prescriptions de l'article 12, le service d'assainissement peut imposer à l'usager la construction de dispositifs particuliers de prétraitement tels que des sableurs ou déshuileurs, notamment à l'exutoire des parcs de stationnement.

L'entretien, les réparations et le renouvellement de ces dispositifs sont alors à la charge de l'usager, sous le contrôle du service assainissement.

CHAPITRE 5 - Les installations sanitaires intérieures :

Article 31 - Dispositions générales sur les installations sanitaires intérieures :

Les articles du règlement sanitaire départemental sont applicables et notamment les articles 42 à 47 inclus.

Article 32 - Suppression des anciennes installations, anciennes fosses, anciens cabinets d'aisance :

Conformément à l'article L1331-5 du code de la santé publique, dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire. En cas de défaillance, le service d'assainissement pourra se substituer aux propriétaires, agissant alors aux frais et risques de l'usager, conformément à l'article L1331-6 du code de la santé publique.

Les dispositifs de traitement et d'accumulation ainsi que les fosses septiques et toutes eaux mis hors service ou rendus inutiles pour quelque cause que ce soit sont vidangés et curés. Ils sont soit comblés, soit désinfectés pour une autre utilisation.

Article 33 - Indépendance des réseaux intérieurs d'eau potable et d'eaux usées :

Selon les dispositions de l'article 16.1 du Règlement Sanitaire Départemental, tout raccordement direct entre les conduites d'eau potable et les canalisations d'eaux usées est interdit ; sont de même interdits tous les dispositifs susceptibles de laisser les eaux usées pénétrer dans la conduite d'eau potable, soit par aspiration due à une dépression accidentelle soit par refoulement dû à une surpression créée dans la canalisation d'évacuation.

Article 34 - Etanchéité des installations et protection contre le reflux des eaux :

Conformément à l'article 29.1 du règlement sanitaire départemental, l'ensemble des installations doit être réalisé et maintenu en parfait état d'étanchéité. Pour éviter le reflux des eaux usées et pluviales de réseau public de collecte dans les caves, sous-sols et cours, lors de leur élévation exceptionnelle jusqu'au niveau de la chaussée, les canalisations intérieures, et notamment leurs joints, sont établis de manière à résister à la pression correspondant au niveau fixé ci-dessus.

De même, tous orifices sur ces canalisations ou sur les appareils reliés à ces canalisations, situés à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression.

Enfin, tout appareil d'évacuation se trouvant à un niveau inférieur à celui de la chaussée dans laquelle se trouve le réseau public de collecte doit être muni d'un dispositif anti-refoulement contre le reflux des eaux

usées et pluviales.

Les frais d'installation, l'entretien et les réparations sont à la charge totale du propriétaire qui est responsable du choix et du bon fonctionnement du dispositif d'étanchéité de son installation sanitaire.

Article 35 - Pose de siphons :

Tous les appareils raccordés doivent être munis de siphons empêchant la sortie des émanations provenant du réseau public de collecte et l'obstruction des conduites par l'introduction de corps solides. Tous les siphons sont conformes à la normalisation en vigueur.

Le raccordement de plusieurs appareils à un même siphon est interdit.

Article 36 - Toilettes :

Les toilettes seront munies d'une cuvette siphonnée qui doit pouvoir être rincée moyennant une chasse d'eau ayant un débit suffisant pour entraîner les matières fécales.

Article 37 - Colonnes de chutes d'eaux usées :

Aucun appareil sanitaire ne peut être raccordé sur la conduite reliant une cuvette de toilettes à une colonne de chute.

Toutes les colonnes de chutes d'eaux usées à l'intérieur des bâtiments, doivent être posées verticalement, et munies de tuyaux d'évent prolongés au-dessus des parties les plus élevées de la construction. Les colonnes de chutes doivent être totalement indépendantes des canalisations d'eaux pluviales.

Ces dispositifs doivent être conformes aux dispositions du règlement sanitaire départemental relatives à la ventilation des réseaux publics de collecte lorsque sont installés des dispositifs d'entrée d'air.

Article 38 - Broyeurs d'éviers :

L'évacuation par les réseaux publics d'assainissement ou d'eau pluviale des ordures ménagères même après broyage préalable est interdite.

Article 39 - Descentes des gouttières :

Les descentes de gouttières qui sont, en règle générale, fixées à l'extérieur des bâtiments, doivent être complètement indépendantes et ne doivent servir en aucun cas à l'évacuation des eaux usées, sauf cas particulier (voir article 4).

Au cas où elles se trouvent à l'intérieur de l'immeuble, les descentes de gouttières doivent être accessibles à tout moment.

Article 40 - Réparations et renouvellement des installations intérieures :

L'entretien, les réparations, et le renouvellement des installations intérieures sont à la charge totale du propriétaire de la construction à desservir par le réseau public d'évacuation.

Article 41 - Mise en conformité des installations intérieures :

Le service d'assainissement a le droit de vérifier, avant tout raccordement au réseau public que les installations intérieures remplissent bien les conditions requises. Dans le cas où des défauts sont constatés par le service d'assainissement, le propriétaire doit y remédier à ses frais.

CHAPITRE 6 - Infractions :

Article 42 - Infractions et poursuites :

Les infractions au présent règlement sont constatées, soit par les agents du service d'assainissement, soit par le représentant légal ou mandataire de la collectivité.

Elles peuvent donner lieu à une mise en demeure et éventuellement à des poursuites devant les tribunaux compétents.

Article 43 - Voies de recours des usagers :

En cas de faute du service d'assainissement, l'usager qui s'estime lésé peut saisir les tribunaux judiciaires, compétents pour connaître des différends entre les usagers d'un service public industriel et commercial et ce service, ou les tribunaux administratifs si le litige porte sur l'assujettissement à la redevance d'assainissement ou le montant de celle-ci.

Préalablement à la saisine des tribunaux l'usager peut adresser un recours gracieux au maire, responsable de l'organisation du service. L'absence de réponse à ce recours dans un délai de quatre mois vaut décision de rejet.

Article 44 - Mesures de sauvegarde :

En cas de non-respect des conditions définies dans les conventions de déversement passées entre le service d'assainissement et des établissements industriels, troublant gravement, soit l'évacuation des eaux usées, soit le fonctionnement des stations d'épuration, ou portant atteinte à la sécurité du personnel d'exploitation, la réparation des dégâts éventuels et du préjudice subi par le service est mise à la charge du signataire de la convention. Le service d'assainissement pourra mettre en demeure l'usager par lettre recommandée avec accusé de réception, de cesser tout déversement irrégulier dans un délai inférieur à 48 heures, sous peine de fermeture administrative de l'établissement incriminé.

En cas d'urgence, ou lorsque les rejets sont de nature à constituer un danger immédiat, le branchement peut être obturé sur le champ et sur constat d'un agent du service d'assainissement.

CHAPITRE 7 - Disposition d'application :

Article 45 - Date d'application :

Le présent règlement est mis en vigueur à la date de la délibération l'adoptant tout règlement antérieur étant abrogé de ce fait.

Il sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et fera l'objet d'une information dans le bulletin municipal.

Article 46 - Modification du règlement :

Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par la collectivité et adoptées selon la même procédure que celle suivie pour le règlement initial. Toutefois, ces modifications doivent être portées à la connaissance des usagers du service dans les mêmes conditions que le règlement initial.

Article 47 - Clauses d'exécution :

Le maire, les agents du service d'assainissement habilités à cet effet et le trésorier municipal en tant que de besoin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Délibéré et voté par le conseil municipal de la commune de SAINT DENIS DE GASTINES dans sa séance du 30 mars 2011.

EMBELLISSEMENT AMENAGEMENTS PAYSAGERS

LE PLAN D'EAU ET LE JARDIN INTERGENERATIONNEL

Un nom s'imposait pour ce site très emprunté. Depuis 2011, cet espace porte le nom : « **Aux fleurs de l'Eau** ».

De même, un règlement est instauré et nous demandons aux promeneurs de bien le respecter pour la sécurité et le respect de tous.

Une précision doit être apportée à toutes les personnes qui ne comprennent pas qu'il ne soit pas actuellement possible de rejoindre le sentier pédestre contournant l'agglomération en partant du plan d'eau. Des négociations ont été menées pour échanger une bande de terrain d'environ 300 m² et ont échoué.

REGLEMENT ESPACE AUX FLEURS DE L'EAU - Route de Châtillon

Le Maire de la commune de SAINT DENIS DE GASTINES, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-2 et suivants, CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité, la tranquillité et la propreté de l'espace « Aux fleurs de l'eau » et de prévenir tout ce qui serait de nature à troubler le calme ou à incommoder les visiteurs et les promeneurs :

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le présent arrêté porte règlement de l'espace « AUX FLEURS DE L'EAU »

ARTICLE 2 : Accès et circulation

L'espace « aux fleurs de l'eau » ouvert au public pour son agrément est placé sous sa sauvegarde. Le respect du travail des jardiniers par les promeneurs y contribue.

Des panneaux réglementaires sont placés aux différentes entrées de l'espace.

a) Les animaux :

- Tout chien doit être tenu en laisse.
- Il est interdit aux propriétaires de chiens de laisser ces derniers souiller ou dégrader les espaces verts, et en particulier les emplacements aménagés réservés aux jeux d'enfants ainsi que les massifs floraux et les bassins d'eau.
- déjections animales : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de l'espace. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.
- Pour des raisons d'hygiène, l'accès aux places de jeux est interdit aux animaux.
- Il est interdit d'accéder sur ce site avec des chevaux.

b) les véhicules à moteur et bicyclettes

- toute circulation de véhicules ou engins à moteur et bicyclettes est interdite.
- sont autorisés, à une vitesse limitée à 10 km/h, les véhicules de services municipaux et ceux des entreprises qui ont en charge les travaux d'entretien.



ARTICLE 3 : Environnement

- Les allées, les chemins, les berges de l'espace aux fleurs de l'eau ainsi que les aires de jeux sont accessibles au public.
- Toute dégradation de la végétation, des surfaces gazonnées et plantées ainsi que des bassins d'eau sera strictement réprimée. L'escalade des arbres est prohibée.

ARTICLE 4 : Mobilier urbain

- l'utilisation du mobilier, des jeux ou de tout autre équipement doit se faire conformément à leur destination et aux seuls risques et périls des usagers.
- tout papier, résidu d'aliments ou autres détritiques doivent être jetés dans les corbeilles à déchets installées et disposées à cet usage.
- Tout déplacement de mobilier est interdit.

ARTICLE 5 : Activités :

a) Généralités :

- toute activité susceptible de créer une gêne au public et des dommages aux équipements existants est interdite.
- les espaces verts étant des lieux de calme et de repos, l'utilisation d'appareils bruyants de toute nature est prohibée.
- les feux sont interdits

b) Manifestation :

- toute activité professionnelle, tout spectacle, toute manifestation musicale, sportive ou religieuse sont soumis à autorisation préalable du maire.

- la distribution de tracts, prospectus, documents publicitaires, l'installation de panneaux, collages d'affiches, les graffitis sont interdits.

c) Activités sportives :

- la pratique de jeux collectifs, hors emplacements aménagés, est interdite.
- la baignade est interdite - de même en période hivernale, il est interdit d'évoluer sur la surface glacée de la réserve d'eau.

ARTICLE 6 :

Toute contravention au présent règlement sera poursuivie conformément aux lois et aux règlements en vigueur, en particulier l'article R 610-5 du code pénal, sans préjudice des poursuites civiles en cas de dégradation du domaine public et de ses dépendances.

ARTICLE 7 : Les agents communaux sont chargés d'assurer l'exécution du présent règlement.

1841 -1851 Saint-Denis-de-Gastines

« Au cœur de la monarchie et de la seconde république »

En France

Après cinquante années d'événements tumultueux, liant la Révolution Française au Premier Empire, la Restauration à la Monarchie de Juillet, la France augmente fortement sa population. En 1800, l'Hexagone compte près de 28 millions de citoyens, en 1851, l'Etat français regroupe 36 millions d'habitants, une augmentation de 30% de la démographie nationale, malgré les pertes importantes liées à la révolution et aux guerres napoléoniennes (estimées à 1 million de soldats morts). Cette période amorce le début d'un exode rural de près de 5 millions de personnes (entre 1851 et 1886). En 1911, 45% de la population se localise en ville (soit 18 millions de personnes sur un total de 40 millions).

A Saint-Denis-de-Gastines

La commune est à l'image de la France, avec une démographie qui explose, le recensement de 1836 révèle une population de 3386 habitants, pour atteindre le chiffre record de 3458 dyonisiens en 1851, et un déclin à partir de cette date avec 3064 personnes en 1886, et 2677 à l'aube de la première guerre mondiale en 1911. Cette évolution en plein milieu du XIX^{ème} siècle a eu un impact sur la structure de notre commune, grâce aux différents cadastres et recensement nous pouvons mieux connaître les habitants du bourg.

1841 - Relevé topographique pour l'élaboration du cadastre de la commune.

A partir des relevés effectués pour le cadastre Napoléonien(1) en date du 10 mai 1810, sur la réalisation de ce document qui se découpe en 7 sections (de A à G) soit 29 feuilles sur l'ensemble du territoire communal, élaboré par Mr Coustillad, géomètre 1^{ère} classe. Les sections correspondent aux zones suivantes : Rigardon, La Lande Roullin, la Guedonnière, le Bourg, La Tête Louvine, Les Forges, Monfleaux. Il fût complété à partir de 1841 avec un nouveau relevé géométrique (voir carte ci-contre).



Cadastre de 1841, levé par Mr Poilay, Géomètre 1^{ère} classe (ce cadastre est l'ajustement du cadastre Napoléonien de 1810)

Voici quelques observations du Cadastre (voir quelques bâtiments numérotés sur carte page 27)

- (1) L'église correspond à l'édifice avant son incendie par la foudre du **22 décembre 1846**.
- (2) Le **Presbytère** et ses jardins sont au même endroit qu'aujourd'hui. Il hébergeait un prêtre **Julien Boissière** (curé de la paroisse de 1825 à 1876) et deux vicaires. Ce curé fut à l'origine de la reconstruction de l'église après son incendie.
- (3) La **rue de la Gare** s'appelle le **Chemin de Mayenne** - Sur celle-ci on retrouve une bâtisse de religieuses (Maison des Sœurs), 3 sœurs d'Évron et 5 pensionnaires filles (écolières de 10 à 12 ans), sans doute l'école communale des filles. Aujourd'hui en lieu et place, l'école publique.
- (4) La **rue de Normandie** se nomme la **rue de la chapelle** et aboutit à cet édifice religieux situé dans le cimetière, qui date de l'époque où ce nouveau sanctuaire fut béni le 15 janvier 1784. La bénédiction fut faite par le curé de Saint Pierre des Landes, doyen rural d'Ernée, en présence du curé de la paroisse, et ses deux vicaires.
- (5) La **rue Pasteur** s'appelle la **rue Buchard**, elle aboutit à l'école des Garçons qui se situe en haut de la place des Tilleuls (Autrefois le champ de foire aux boeufs).
- (6) La **rue de la Henne** (La « henne » en patois local : une culotte).
- (7) On retrouve sur ce cadastre « **le Gîte du Château du Bourg** » avec des dépendances étables, loges, écuries... Peut-être la propriété du Maire de l'époque : (1840-1882) M. Constant de Coeurdoux. Le Château de Bellevue.
- (8) Le **quartier du bâtiment** se situe en face de la place des Tilleuls en bas. Sur l'ensemble de la commune, des puits sont parsemés, dont un particulièrement qui se situe au centre du carrefour de l'église.
- (9) L'**école des garçons** se situe en haut de la place des Tilleuls.

1851 - Recensement de la population dyonisienne

M. **Constant de Coeurdoux** (né le 24 juin 1805 à Saint-Pierre du Regard dans l'Orne) est élu maire en 1840 (jusqu'en 1882), il est propriétaire, fils de Emmanuel Jean, qui occupa le mandat de premier magistrat de la commune de 1821 à 1830. Remplacé par M. **Louis Gilles Casimir Richard-Villiers** (maire de 1830 à 1840).

En 1851, le recensement permet de connaître la profession du citoyen, en plus de la collecte des renseignements classiques : nom, prénom, âge.

Phosphore Pichot jeune secrétaire de mairie, âgé de 23 ans, établit le recensement sur l'ensemble de la commune qui comprend une population de 3458 habitants, dont près de 831 personnes sont domiciliées au sein de l'agglomération dyonisienne. Pour l'élaboration de ce registre, cet employé d'Etat indique les noms des rues, certains similaires au cadastre de 1841, d'autres regroupés sous forme de quartiers, et un certain nombre ont été renommés par interprétation, cela laisse évidemment à penser, que des rues ne disposaient pas comme à l'heure actuelle de plaques, avec des nominatifs et des patronymes bien définis.

Certaines rues sont identiques entre le cadastre et le registre de recensement de 1851 telles que : les rue de la Henne (Le long du cimetière), rue des Chapelles (Rue de Normandie*), rue Buchard (Rue Pasteur*), rue des Ruettes (Rue Jeanne d'arc*), rue de Mayenne (Rue de la Gare*).

Deux rues ont gardé durant près de 160 années leur nom de cette époque : la rue de la Ferté et la rue Saint Etienne.

*noms des rues actuelles

Nom des rues de la commune (1851)	Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre d'habitants
Rue Chatillon	8	12	41
Rue du Presbytère	2	2	10
Rue de Brecé	7	13	42
Rue de l'Église	5	10	29
Quartier Haut Bourg	12	15	57
Rue de Foliette	9	15	70
Rue de la Henne	4	7	28
Quartier de la Chapelle	10	11	44
Rue Buchard	2	4	19
Quartier du Bâtiment	15	15	56
Rue de la Grimaudière	27	34	123
Rue Saint-Étienne	6	6	21
Rue de Mayenne	3	3	17
Quartier de l'Église	11	12	57
Quartier du Clos Reservé	4	7	29
Rue des Chapelles	4	7	25
Rue des Ruettes	5	9	29
Rue de Traverse	7	13	55
Rue des Jardins et de la Tête Noire	8	8	45
Faubourg Naguet	2	5	27
Faubourg Le Doyen	1	3	7
TOTAL	152	211	831

Les activités professionnelles dans le bourg

Ce « gros » bourg est à l'échelle d'un chef lieu de canton de l'époque, sillonné de grandes artères, et de petites ruelles, avec des activités diverses et variées. La commune se développe énormément avec un besoin constant de logements, on dénombre près de 12 maçons, une dizaine de charpentiers, un terrassier, 2 carriers (travail en carrière de pierres et principalement du granit, pierre locale), 6 menuisiers, 2 cloutiers (fabricant de clous), 3 serruriers.

La cité concentre une forte activité sur le textile et le tissage, avec de nombreuses fileuses, 5 tisserands, 5 tricoteuses, un filassier (vendeur de fils), 3 tailleurs, 2 marchands drapier, 2 mercières (vente d'articles de couture), un piqueur (donne leur forme aux vêtements et objets en cuir), 3 dévideuses (consiste à enrouler la soie sur des bobines en bois, appelées roquets), un teinturier.

Chaque rue possède ses propres commerces de débit de boisson, avec 5 auberges, 6 cabaretiers (qui servaient du vin au détail et donnaient à manger contre de l'argent), dont un débitant de tabac, 4 cafetiers. Pour les commerces de bouche, on retrouve 1 boulanger, 1 boucher, 3 épiciers regrattier (ne vend qu'au petit poids et à la petite mesure des articles d'épicerie).

Des métiers d'autrefois existaient au sein de notre commune, tel qu'une marchande de blanc (vendeuse d'outils et ustensiles, souvent ménagers tels que casseroles, bassines, assiettes, lanternes en fer), 4 charrons (fabricant de chars, charrettes, tombereaux, brouettes et autres moyens de transport), 3 maréchaux, un cribleur (fabricant de cribles, et de tamis, pour filtrer la farine des meuniers, ou le sable pour les maçons), 1 bourrelier, 1 blanchisseuse, 2 buandières, 1 sabotier, 1 marchande de sabots.



D'autres métiers étaient présents sur l'agglomération, 2 chaudronniers, 1 tourneur sur bois, 1 horloger, 1 barbier, 5 cordonniers, 1 marchand de chevaux, 1 marchand de vaches.

La commune regorge de jardins, qui permettaient aux habitants de compléter leur alimentation, 5 jardiniers proposaient leurs services aux personnes qui ne pouvaient plus cultiver leurs parcelles.

Les personnes au service de la population : 1 chirurgien, 1 notaire, 1 sage femme, 1 fossoyeur, 1 cantonnier, 1 garde champêtre, 1 secrétaire de maire, 2 vétérinaires.

Le cadastre napoléonien ou ancien cadastre est un cadastre parcellaire unique et centralisé, institué en France par la loi du 15 septembre 1807, à partir du « cadastre-type » défini le 2 novembre 1802.

C'était un outil juridique et fiscal, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières. Il fut levé par les méthodes de l'arpentage et fut révisé par la loi du 16 avril 1930. Un arrêté du 12 Brumaire an XI prescrivit d'étendre ces travaux à toutes les communes, puis une instruction ministérielle de 1805 ordonna de faire des expertises parcellaires à l'aide des plans par masses de culture.

Des commentaires de la loi du 15 septembre 1807 indiquent qu'elle était destinée à « Mesurer sur une étendue de plus de sept mille neuf cent et un myriamètres carrés plus de cent millions de parcelles... ; confectonner, pour chaque commune, un plan où sont rapportées ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit imposable de chacune d'elle ; réunir au nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent ; déterminer, par la réunion de leur produits, son revenu total et faire de ce revenu un allivrement qui sera désormais la base de son imposition... »



Cadastre de Saint-Denis-de-Gastines en 1810 Section D1



Qui est Pierre FAUCHARD ?

(Tiré de l'entretien avec Mme Micheline Ruel-Kellermann - Secrétaire générale de la Société Française de l'Art Dentaire (SFHAD) dans le Journal d'Omnipraticque Dentaire (JOD – Août 2011)

Le JOD - Expliquez-nous pourquoi Pierre Fauchard est considéré comme le fondateur de la dentisterie moderne ?

Ce sont les Américains qui au début du XX^e siècle l'ont sacré « Father of the modern dentistry », à juste titre car son traité des dents est le premier ouvrage qui traite de l'odontologie dans sa globalité. Celle-ci acquiert une véritable autonomie par rapport aux autres pratiques et se hisse au rang d'une véritable spécialité comprenant toutes disciplines inhérentes à la pratique.

Le JOD - Pierre Fauchard a été un grand inventeur, Que peut-on retenir de son génie ?

Même s'il est loin d'avoir tout inventé, son génie est effectif car il a su réunir les connaissances scientifiques passées et présentes, les ordonner, tenter de les classer et les enrichir par son sens clinique hors du commun. Il a observé et réfléchi (ses observations sont toujours suivies de « réflexions ») et sans doute aussi audacieux qu'ambitieux, il a innové, le fait d'écrire un ouvrage ne pouvait que le conduire à être rigoureux. Ainsi, dans son titre, il désigne pour la première fois toutes les disciplines inhérentes à la pratique odontologique : l'hygiène dentaire (les moyens de les entretenir propres et saines), l'orthodontie (moyens de les embellir), les prothèses (moyens d'en réparer la perte), la dentisterie opératoire (moyens de remédier à leurs maladies), la parodontologie (maladies des gencives), la chirurgie maxillo-faciale (accidents qui peuvent survenir aux autres parties voisines des dents).

Pierre FAUCHARD un dyonisien de naissance

Pierre Fauchard, né dans la paroisse de Saint Denis de Gastines, le 2 janvier 1679, est un dyonisien du XVIII^e siècle. Ce futur scientifique et praticien de la chirurgie dentaire moderne a vu le jour sans doute dans l'un de ces deux hameaux : le Bois Béranger ou le Nézement. Sa destinée s'est peut-être dessinée, sur le parcours d'un autre illustre chirurgien d'origine Mayennaise, né environ 150 ans avant lui, à une trentaine de kilomètres, Ambroise Paré né vers 1510

au bourg-Hersent, dans le secteur d'Avesnières, près de Laval, père de la chirurgie moderne.

Sur une des routes qui mène au Mont-Saint-Michel, la paroisse de Saint Denis de Gastines est à cette période à l'image d'aujourd'hui avec une superficie pratiquement identique, une vaste campagne, vallonnée et très boisée ou régnait encore le loup, traversée de chemins creux, et alimentée par de nombreux ruisseaux où se sont implantés des moulins dès la fin du XV^{ème} siècle. Cette activité forte occupait de nombreux meuniers et tisserands, sans oublier pour une région rurale comme la nôtre de nombreux laboureurs qui possédaient de très petits cheptels d'animaux. Le territoire dyonisien s'articule sur deux axes principaux, le bourg et son église où vit une bourgeoisie locale et indépendante, et le château de Montfleaux, situé à trois kilomètres, soit à environ un lieu, au nord-ouest de la bourgade gastinaise. Un haut-lieu de l'aristocratie locale, appartenant au comté de la famille noble De Froullay qui régnait à cette époque sur les régions de Couesmes-Vaucé, Montenay, d'Ambrières les Vallées et possédait des droits à Lassay-les-Châteaux.

Pierre Fauchard, est le fils de Gilles Fauchard et de Mathurine Germain, mariés à Saint Denis de Gastines un an avant sa naissance, le 10 février 1678. Gilles Fauchard est tisserand, issu sans doute d'un milieu bourgeois, cette union avec Mathurine Germain est un second mariage pour cet homme, qui se mariera à cinq reprises. De cette union avec Mathurine Germain, il n'aura que Pierre comme fils, sa femme décédera le 7 janvier 1681 à Ernée. Paroisse où Gilles Fauchard s'est établi jusqu'en 1710, le 29 août, date de sa disparition à l'hospice d'Ernée, à l'âge d'une soixantaine d'année. Pierre sera malgré tout l'aîné d'une fratrie de neuf demi-frères et demi-sœurs. Tout porte à croire que Pierre serait né au Bois Béranger, lieu de décès de la première femme de son père, Julianne Allotte. Le Bois Béranger où existait autrefois un château et un des plus grands moulins de Saint Denis de Gastines, à seulement un lieu de la Paroisse de Charné le cœur de la ville d'Ernée au XVII^{ème} siècle.

Comment Gilles Henry a découvert la naissance de Pierre FAUCHARD

Longtemps restés un mystère, le lieu et la date de naissance de Pierre Fauchard ont été trouvés par Gilles Henry, écrivain et historien, à la faveur de ses recherches sur "Cartouche, le brigand de la Régence". L'information en a été donnée officiellement en 2011, lors du XXI^e congrès de la Société française d'histoire de l'art dentaire, commémorant le 250^e anniversaire de la mort de Pierre Fauchard.

Dans le journal d'Omni pratique dentaire (Belgique) dans une longue interview : "Pierre Fauchard, père de l'odontologie"

"Pendant ce travail préparatoire s'est produit, pourrait-on dire un miracle. ... Lors de ses recherches sur Cartouche, Gilles Henry, écrivain et historien découvre que Fauchard vivait dans ces mêmes lieux... En quelques semaines, il extrait des documents d'archives qu'on attendait depuis un siècle. Nous connaissons donc maintenant, grâce à lui, la date et le lieu de naissance de Pierre Fauchard, le 2 janvier 1679 à Saint-Denis-de-Gastines (au nord-est de Laval), et celle (occultée depuis toujours) de son premier mariage : le 22 novembre 1699 à Guingamp où le « **Sieur Pierre Fauchard, chirurgien de la ville d'Ernée** » épouse **Marie Anne Le Febvre** (1662-1729), veuve du chirurgien **Jan David**. Où on apprend donc que Fauchard"

Pierre FAUCHARD, personnage illustre

On connaît très peu d'éléments sur la formation en tant que chirurgien dentiste de Pierre Fauchard, comment ce fils d'un tisserand, est devenu un praticien de l'art dentaire, reconnu mondialement comme le père de la dentisterie moderne.

La découverte récente du lieu de naissance de Pierre Fauchard, par Gilles Henry, écrivain et historien Normand, est une grande fierté pour notre commune. La naissance du Sieur Fauchard, une personne illustre, sur sa commune est un fait très rare et appréciable, dès lors que cette personne a apporté et développé un bien fait autour de lui, c'est le cas de Pierre Fauchard qui sans nul doute a soulagé des centaines de personnes, et accéléré des innovations techniques et de pratiques de la chirurgie dentaire.

Pierre Fauchard restera à tout jamais, un personnage illustre pour la Mayenne, et bien sûr pour Saint Denis de Gastines, commune associée à son lieu de naissance.

Commémoration de la naissance de Pierre Fauchard

Jeudi 20 octobre 2011 à 15h : Saint-Denis-de-Gastines est officiellement la ville natale de Pierre Fauchard, père de la chirurgie dentaire moderne, depuis jeudi après-midi.



Le lieu et la date de naissance de Pierre Fauchard avaient déjà été donnés officiellement en avril dernier, lors du XXI^e congrès de la Société française d'histoire de l'art dentaire, commémorant le 250^e anniversaire de la mort de Pierre Fauchard.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour honorer le grand chirurgien-dentiste français. La famille de Pierre Fauchard, des professeurs, des chirurgiens-dentistes, des personnalités de la médecine, ainsi que des élus locaux, les maires des communes du secteur étaient au rendez-vous.

La plaque a été dévoilée sur la place de l'Église.

Pierre Fauchard est né le 2 janvier 1679 à Saint-Denis-de-Gastines et est décédé le 21 mars 1761, rue des Cordeliers à Paris. Après avoir été élève chirurgien, on le retrouve en 1696 à Angers, où il exerce déjà le métier de chirurgien-dentiste. Arrivé à Paris vers 1718, il acquiert une grande renommée avec la publication, en 1728, de son traité *Le Chirurgien-dentiste, ou traité des dents*.



Remerciements : M. Gilles Henry, écrivain historien - Mme Micheline Ruel-Kellermann - Secrétaire générale de la Société Française de l'Art Dentaire (SFHAD) - Les organismes et associations dentaires départementaux, nationaux et internationaux.

Pour plus d'information sur Pierre Fauchard : genealogie-dyonisienne.fr et <http://www.biusante.parisdescartes.fr/fauchard/debut.htm>

Rédacteur : Thierry Chrétien

TARIFS COMMUNAUX 2012

LOCATION SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Personnes physiques et morales de Saint-Denis-de-Gastines

Bal	96,63
Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 couverts Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	154,49 1,12
Banquet, Repas de société, Soirée Familiale, Buffet	154,49
Concours de cartes, loto, tombola : Petite salle seulement Toute la salle	68,10 96,63
Vin d'honneur Sans départ de mariage Avec départ de mariage	58,74 87,21
Réunion, Assemblée Générale (Sociétés) Réunion, Assemblée Générale (Privés)	53,98 87,21
Spectacles de variétés (par jour) (pièces de théâtre, boum)	106,16
Repas de famille le lendemain d'un mariage ou d'une communion	87,21
Soirée dansante des Aînés par soirée	32,73
Sono : chèque caution Sono : location	292,83 38,88

Personnes physiques et morales extérieures

Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 couverts Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	268,00 1,12
Banquet, Repas de société, Soirée familiale, buffet : Location de base - jusqu'à 100 couverts Prix du couvert (par couvert au-dessus de 100)	396,19 1,12
Vin d'honneur Sans départ de mariage Avec départ de mariage	108,79 158,30
Réunion, Assemblée Générale	129,09
Spectacle de variétés (pièces de théâtre) par jour	158,30
Repas de famille le lendemain d'un mariage	158,30

*Les consommations d'électricité seront facturées aux utilisateurs.
Un relevé sera fait avant et un autre après la manifestation.
Facturation suivant tarifs EDF en référence aux factures reçues
pour les mêmes périodes.*

INDEMNITÉS SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Pour vaisselle cassée ou manquante :	
Plat inox	15,83
Plateau	24,80
Verre, tasse, assiette, couvert, autres	2,21
Chèque caution pour nettoyage des salles, appareils de cuisine et rangement matériel,	200,00
ou Pour inoccupation de la salle le jour fixé au calendrier (non annulé 2 mois avant le jour)	200,00

VOIRIE

Vente de vieux chemins ruraux :	
En limite de propriété	0,38
Rassemblement de 2 pièces	0,43
Elargissement et redressement de voies communales :	
Indemnité globale de terrain	0,53
Indemnité de clôture (ml)	0,65

LOCATIONS DE RÉSERVES FONCIÈRES

MONNIER Rémy - La Gare	18,67
------------------------	-------

BÂTIMENTS COMMUNAUX

CHAUFFAGE ET LOCATION

Frais de chauffage - recouvrement près de l'occupant	50 %
Logement de fonction rue de la Gare	de l'école maternelle
Location salle des sports (prix de l'heure)	11,31

LOCATION DE TERRAIN (Droits de place)

Droits de place :	
Marchand ambulant :	
- de 0 à 20 m ²	8,67
- plus de 20 m ²	17,43
- forfait annuel	43,53

INDEMNITÉS

Bibliothèque (par personne pour toutes les permanences)	401,47
Gardiennage de l'église (annuelle)	420,17
Chaussures, vêtement de travail (le personnel communal)	85,72

LOCATION MATÉRIEL ET MOBILIER

Ancienne vaisselle par 50 couverts (Forfait)	16,08
Indemnité vaisselle cassée ou manquante	1,08
Tables (aux dyonisiens)	3,44
Chaises (aux dyonisiens) - la dizaine	7,32
Matériel :	
La barrière	1,43
La photocopie noir et blanc A4 et A3	
- aux particuliers	0,30
- aux associations	0,10
La photocopie couleur A4 et A3 :	
- aux particuliers	1,50
- aux associations	1,00

SERVICE FUNÉRAIRE

Concession :	
30 ans	121,58
50 ans	167,51
Concession colombarium 15 ans	271,86
Taxe Funéraire :	
Location caveau provisoire par jour	1,06
Assistance à la mise en bière quand il y a transport hors de la localité de décès ou de dépôt	21,74
Assistance à l'exhumation d'un corps, à sa translation et à sa réinhumation	21,74

SERVICE DES EAUX

Abonnement - Redevance fixe (par semestre)	27,20
De 0 à 200 m ³	1,35
De 201 à 500 m ³	0,90
De 501 à 1 000 m ³	0,68
Au-delà de 1 000 m ³	0,51

EAU - TRAVAUX SUR RÉSEAU

Branchement principal	
- forfait de 5 mètres	428,55
- mètre linéaire supplémentaire	9,66
Déplacement de compteur :	
- forfait de 5 mètres	101,52
- mètre linéaire supplémentaire	9,66
Compteur à remplacer	
- diamètre 15 ou 20	82,09
Réinstallation d'un compteur suite à résiliation d'abonnement	101,51
Remplacement couvercle de citerneau	17,34

SERVICE ASSAINISSEMENT

Taux pollution domestique (prix fixé par l'agence de l'eau)	0,32
Taux réseau de collecte (prix fixé par l'agence de l'eau)	0,20
Taxe assainissement	0,65
Abonnement semestriel	25,00

TRAVAUX SUR RESEAU

Extension ou raccordement	
- moins de 50 mètres	168,16
- plus de 50 mètres	
Tous les travaux à la charge du demandeur	

Suite aux travaux obligatoires de mise en conformité à la station d'épuration, les élus ont instauré un abonnement pour les abonnés au réseau d'assainissement collectif à compter du 01/01/2012.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Fournitures scolaires	37,68
Classe Découverte (par élève)	16,90
Cadeau de Noël (par enfant)	14,35

	Tarif* 1	Tarif* 2
Périscolaire par enfant (forfait semaine)	5,00	5,20
Garderie scolaire		
<i>enfants de la commune ou scolarisés à ST DENIS</i>		
Un enfant	3,43	3,47
Deux enfants	6,37	6,44
Trois enfants	8,70	8,78
Par enfant en plus	2,35	2,40
<i>enfants hors commune et non scolarisés à ST DENIS</i>		
Un enfant	4,25	4,29
Deux enfants	7,58	7,65
Trois enfants	9,64	9,73
Par enfant en plus	2,35	2,40

Centre aéré

<i>par enfant de la commune ou scolarisé à ST DENIS</i>		
Semaine de 4 ou 5 jours	51,14	51,64
Semaine incomplète par jour	16,41	16,56
Semaine de camp (seule) repas compris	125,66	126,90
Semaine de camp si 5 jours de présence en plus	104,11	105,13
Semaine de camp de 3 jours	87,75	88,61
Semaine de camp de 3 j/+ 2 j. la même semaine	104,11	105,13

<i>par enfant hors commune et non scolarisé à ST DENIS</i>		
Semaine de 4 ou 5 jours	53,04	53,57
Semaine incomplète par jour	18,25	18,43
Semaine de camp (seule)	155,87	157,42
Semaine de camp si 5 jours de présence en plus	127,55	128,80
Semaine de camp 3 jours	107,00	108,05
Semaine de camp de 3 j. + 2 j. la même semaine	127,55	128,80

Service jeunesse

Cotisation annuelle	10,20	11,25
- Cotisation ponctuelle par activité		

**Tarif 1 : Revenus non soumis au barème de l'impôt (justificatif feuille d'impôt à fournir au secrétariat)*

Tarif 2 : Revenus soumis au barème de l'impôt

CARSAT

"L'Accompagnement Social de la Sortie d'Hospitalisation des assurés sociaux du Régime général"

Vous sortez de l'hôpital dans quelques jours :

- votre état de santé rend difficile certaines tâches de la vie quotidienne
- Vous ignorez comment faire pour poursuivre vos soins tout en restant chez vous
- Vous souhaitez savoir comment préparer votre reprise de travail, votre maintien dans l'emploi
- Votre logement n'est plus adapté

Nous vous conseillons de rencontrer le Service social hospitalier pour la préparation de votre sortie en organisant si besoin la mise en place d'un soutien à votre domicile.

Si vous le souhaitez, le Service social de l'Assurance

Maladie, informé par le Service social hospitalier, vous contactera rapidement après votre retour à domicile afin d'assurer un relais. Une évaluation sociale globale de vos besoins et de votre situation sera alors effectuée, les aides apportées adaptées si nécessaire.

De même si vous aidez un proche et souhaitez être accompagné dans cette démarche (vous vous demandez comment l'aider sans vous épuiser, comment vous organiser pour que quelqu'un s'occupe de lui, quels sont vos droits en tant qu'aidant familial...), n'hésitez pas à nous contacter.

Service social Carsat

37 Bd de Montmorency - 53084 LAVAL cedex 9

Un seul numéro : Tel.3646

SSRMayenne@carsat-pl.fr - www.carsat-pl.fr

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 03 mai 2011, l'agence postale communale est tenue par Madame BOURCIER Alexandra.

Employée par la commune, elle vous accueille les :

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 16 H 30 à 18 H 30 et samedi de 10 H 00 à 12 H 00.

N° tél. 02.43.30.42.57

Les services disponibles dans votre agence postale communale :

- Achat de timbres, enveloppes pré-timbrées et emballage colis,
- Dépôt de votre courrier y compris recommandé,
- Retrait des objets mis en instance par votre facteur,
- Dépôt des procurations courrier,
- Retraits et versements d'argent*,
- Emission de mandats cash.

Pour les opérations postales et financières plus spécifiques, vous disposez bien sûr de la présence du bureau de poste d'Ernée, tél. 02 .43.05.96.14.

Le bureau de l'agence postale communale sera transféré au rez-de-chaussée de la Mairie, rue de Bretagne, dès l'achèvement de sa rénovation, à savoir vers les mois de mars ou avril 2012.

Une entrée séparée de celle de la mairie sera réservée à l'agence afin de conserver la confidentialité nécessaire aux clients de la Poste. Deux pièces seront à disposition : une salle d'attente et un bureau.

**En toute confidentialité, dans la limite de 350 € par semaine pour les titulaires d'un compte courant postal ou d'un compte épargne de la Poste.*



CIMETIERE COMMUNAL - REPRISE DE CONCESSIONS ET DE TERRAINS COMMUNS

Depuis quelques années déjà, des reprises de tombes ont été effectuées dans le cimetière communal.

En 2012, une nouvelle opération de reprises va être engagée, elle concernera principalement le carré F du cimetière communal.

Aussi, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie si vous désirez des informations sur ce carré F ou même sur les autres carrés. Le règlement est affiché à l'entrée, rue de Normandie et peut vous être remis si vous le souhaitez.



ORDURES MENAGERES

MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI ENTERRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

C'était annoncé dans l'Info Environnement, édité par la communauté de communes de l'ERNEE en début d'année.

Cela se précise, la mise en place de conteneurs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères des usagers de la campagne et des usagers du bourg de certaines communes, en accord avec les élus communaux va se mettre en place et ce, dès 2012. Pour faciliter ces dépôts, ces points seront dans la majorité des cas associés aux conteneurs de tri, déjà présents sur les communes.



Les avantages :

- Gain de place (conteneurs de 5m³, collectant 5 fois plus de déchets que les conteneurs de 4 roues habituels).
- Hygiène optimale.
- Nuisances olfactives et sonores limitées.
- Sites sécurisés.
- Poubelles plus esthétiques.
- Ramassage facilité.
- Optimisation du coût de collecte.

Les sites de la commune :

En accord avec la communauté de communes, différents sites ont été déterminés :

- chemin de la station d'épuration
- parking salle des fêtes
- placette du château d'eau
- parking plan d'eau, route de Châtillon

Remarque : tous les sites qui seront mis en place sur le territoire de la communauté de communes pourront être utilisés par les usagers de la commune, une information ultérieure sera réalisée pour indiquer les emplacements de chaque site.

Acheter mieux pour moins jeter

Chaque objet ou produit mis sur le marché a un impact sur l'environnement et ceci à toutes les étapes de sa vie, depuis l'extraction des matières premières, jusqu'à son élimination (en privilégiant sa valorisation), en passant par sa distribution (transport, emballage) et son utilisation.

Nous sommes tous concernés par l'impact des déchets sur notre environnement, nous devons tous agir pour limiter leur production. Or des attitudes souvent d'une grande simplicité et sans grandes conséquences sur nos habitudes peuvent nous aider à consommer malin : réaliser une liste de courses, ne pas se laisser influencer par la publicité, lire les étiquettes, comparer les prix aux kg, acheter à la coupe...

Plusieurs gestes de consommateurs !!

Choisir des produits au détail ou en vrac :

Souvent moins chers, ces produits nous permettent d'éviter les emballages superflus. Acheter au détail plutôt que préemballés, c'est être sûr de choisir la juste quantité et d'éviter le gaspillage.

Choisir des produits avec moins d'emballage :

Dès l'achat, le consommateur peut choisir des produits qui génèrent moins de déchets. Par exemple : un paquet de riz de 1 kg remplacera avantageusement deux paquets de 500 g et générera 25 % de déchets d'emballages en moins. Un paquet de café remplacera les dosettes de café.

Opter pour des recharges :

Ces recharges sont souvent disponibles pour les gels douches, les crèmes, les lessives, les adoucissants... mais aussi pour de nombreux produits alimentaires. Elles sont encore trop peu connues des consommateurs, alors qu'elles sont plus économiques et moins polluantes.

Acheter des produits éco-conçus :

A qualité égale, le produit éco-conçu minimise tous ces impacts sur l'environnement. La gamme de produits éco-conçus ne cesse de s'élargir : textiles, cosmétiques, produits d'entretien, mobiliers, accessoires de sport, papeterie...

La consommation de l'eau du robinet

La qualité de l'eau du robinet, c'est moins de déchets et de pollutions issus des bouteilles plastiques !!

Qualité de l'eau

L'eau du robinet figure parmi les produits alimentaires les plus surveillés et doit respecter de nombreux seuils limites de qualité. Faisant l'objet de contrôle de qualité régulière et rigoureuse (tout au long du circuit de l'eau), elle est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. L'eau du robinet bue ne représente que 1 % de l'eau consommée à la maison.

Boire l'eau du robinet permet de réduire les déchets de bouteilles en plastiques qui prennent beaucoup de place dans nos poubelles.

Impact de l'eau en bouteilles sur la santé

L'eau en bouteille peut contenir des substances chimiques issues du plastique. Les concentrations restent tout de même bien inférieures aux limites autorisées.

Impact sur l'environnement

La fabrication des bouteilles plastiques nécessite l'utilisation de ressources non renouvelables (pétrole, gaz naturel) et peut produire des pollutions. Leur transport, de la source jusqu'aux lieux de vente et à notre domicile, puis le transport des bouteilles usagées vers leur destruction, pollue.

Le Relais

Un peu partout sur le territoire de la Communauté de Communes de l'ERNEE, des conteneurs « Le Relais » sont accessibles en libre service et « acceptent » même les textiles et chaussures abîmés.

QUELQUES CONSEILS :

Ne pas déposer de textiles en vrac ou dans des cartons mais dans des sacs fermés (moins de 100 litres, afin qu'ils rentrent dans le bac de chargement).

Donner des vêtements propres et non mouillés : les textiles souillés (peintures, graisses, solvants...) ne permettent pas leur réutilisation ou recyclage.

PLUSIEURS TYPES DE COLLECTE DE VOS DONS EXISTENT :

- Collecte des vêtements en conteneurs,

- Ramassage des vêtements en porte à porte, Vous avez une grande quantité de vêtements à donner et vous ne pouvez pas l'amener au conteneur à vêtements, dans ce cas, vous pouvez appeler le Relais le plus proche de chez vous. Le Relais passera spécialement chez vous. Le numéro à appeler est le 02.99.04.38.60.

OU TROUVER LES CONTENEURS LE RELAIS ?

- dans toutes les déchetteries,
- à proximité de la plupart des grandes surfaces,

Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'ERNEE, plus de 10 conteneurs sont installés, retrouvez-les sur Internet : www.lerelais.org/lci

N'oubliez pas également les associations et les boutiques solidaires !!

EMMAÜS

L'association vit sans subvention, merci de ne donner que des objets ou matériels réutilisables en bon état et en état de fonctionnement car le traitement des objets déposés mais non réutilisables peut occasionner des frais importants. Ces produits sont triés, remis en état par les compagnons et salariés en insertion puis revendus à prix modique.

N'hésitez pas à demander conseil auprès du gardien de la déchetterie pour vérifier si vos objets sont réemployables.

Vous pouvez également laisser des renseignements sur les objets pour indiquer les éventuelles réparations à réaliser.

En complément des lieux de dépôts (à Ernée et à Mayenne), vous pouvez maintenant aussi déposer vos dons aux déchetteries d'Ernée, Chailland/Saint Hilaire, et Andouillé.

Les objets qui peuvent être déposés sont :

Meubles - Mobilier - Brocante - Vaisselle - Bibelots - Maroquinerie - Luminaires - Cadres - Jouets - Poupées - Loisirs - Puéricultrice - Livres - CD - K7 - DVD originaux - Bricolage - Jardinage - Quincaillerie - Loisirs extérieurs
Matériaux de construction - Huisserie - Bains et Sanitaires - Petits et gros électroménagers - Multimédia - Unités centrales d'ordinateurs récentes (- de 5 ans).

ASSISTANTES MATERNELLES

Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant ?

Connectez-vous sur le site du Conseil Général www.assistantsmaternels53.fr.

Un service utile et facilement accessible pour vous guider dans vos recherches.

Mme **BARRABÉ Karine** - 4, rue de la Liberté
Mme **BEDOUET Annie** - 3, rue des Lavandières
Mme **BONDIS Annie** - 13, rue de l'Aubépine
Mme **CHRETIEN Maud** - 15, avenue de l'Hermitage
Mme **DUPUY Audrey** - 11, rue de la Vallée
Mme **LHUISSIER Michelle** - La Blanche Noe
Mme **MAREAU Florence** - 44, rue de Bretagne

Mme **MARTIN Léone** - 9 rue de la Fontaine
Mme **MOULE Nadia** - 28, rue des Roses
Mme **PAILLARD Christine** - La Grulière
Mme **PARIS Marcelle** - 13, rue de la Gare
Mme **PERRIER Rachel** - La Rostièrre
Mme **ROBLIN Sylvie** - 8, Impasse des Violettes
Mme **VALENTIN Anita** - 24, rue de Bretagne

PERMANENCES RELAIS SERVICE

LES PARTENAIRES ACCUEILLIS DANS LES LOCAUX DU CENTRE DE RESSOURCES/RELAIS SERVICES PUBLICS

Communauté de Communes de l'Ernée - Parc d'activités de la Querminais - 53500 ERNÉE - Tél. : 02.43.05.46.31

PARTENAIRES	JOURS DE PERMANENCES	CONTACTS
SERVICES LIÉS A L'EMPLOI ET A LA FORMATION		
MISSION LOCALE DEPARTEMENTALE Accompagnement individualisé des 16-25 ans dans leurs démarches de recherches d'emplois, de formations et sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois.	Les mardis et les vendredis matin 9h00 - 12h00 Les jeudis 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	Sur rendez-vous 02.43.04.18.99
CAP EMPLOI Accompagnement individualisé des personnes reconnues travailleurs handicapés dans leurs démarches de recherches d'emplois.	Les jeudis 9h00 - 12h00 13h30 - 17h00	Sur rendez-vous 02.43.56.66.63
Centre de Formation Professionnelle (CFP) DON BOSCO Animation du Dispositif de Formation Permanent pour les salariés d'entreprises et les particuliers (Initiation et perfectionnement en bureautique...)	Les jours de rendez-vous sont fixés en fonction des demandes. Les formations sont dispensées soit en journée ou en soirée en fonction de la demande des publics.	Se rapprocher de l'agent d'accueil du Centre de Ressources 02 43 05 46 31

PARTENAIRES	JOURS DE PERMANANCES	CONTACTS
SERVICES LIES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION (suite)		
Institut Régional de Formation des Adultes (IRFA) Normandie Maine Action d'Orientation Renforcée. (Prescripteurs : Pôle Emploi, Mission Locale Cap Emploi).	Les jours de rendez-vous pour une entrée en formation sont fixés par l'IRFA.	Se rapprocher de l'agent d'accueil du Centre de Ressources 02 43 05 46 31
CENTRE SOCIAL AGITATO (service formation) Formations tous publics visant l'acquisition ou la réactualisation de compétences en savoirs de base (Lire, écrire ; compter), en langues et en informatique (initiation, perfectionnement en bureautique).	Les formations sont dispensées le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 - 16h30. Les jours de rendez-vous pour une entrée en formation sont fixés par le service formation de l'Agitato.	Se rapprocher de l'agent d'accueil du Centre de Ressources 02 43 05 46 31 ou contacter le service formation de l'Agitato au 02 43 04 22 93
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) Favoriser la réinsertion sociale et ou professionnelle des personnes placées sous main de justice.	En fonction des convocations	Prescription autorité judiciaire
JOBZ Accompagnement individualisé des Demandeurs d'Emploi (inscrits au Pôle Emploi) dans leurs démarches de recherches d'emplois, de formations ou souhaitant travailler leur projet professionnel.	Les lundis 9h00 - 12h30 13h30 - 17h00	Prescription Pôle Emploi Contact : 39 49 Borne disponible dans l'espace accueil du Centre de Ressources
Avenir Formation 53 Accompagnement individualisé des Demandeurs d'Emploi (inscrits au Pôle Emploi) dans leurs démarches de recherches d'emplois, de formations ou souhaitant travailler leur projet professionnel.	Les lundis 9h00 - 12h30 13h30 17h00	Prescription Pôle Emploi Contact : 39 49 Borne disponible dans l'espace accueil du Centre de Ressources

SERVICES LIES AUX PRESTATIONS SOCIALES

BORNE DISPONIBLE DANS L'ESPACE ACCUEIL DU CENTRE DE RESSOURCES

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.	2 ^{ème} lundi matin de chaque mois 9 h 00 - 12 h 30 sur rendez-vous	☎ 08 99 88 20 61
CARSAT Caisse d'assurance retraite et santé au travail (Anciennement la CRAM)	1 ^{er} lundi du mois 9 h 00 - 12 h 00/14 h 00 - 16 h 30, 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi matin du mois 9 h 00 - 12 h 00 sur rendez-vous	☎ 39 60
MSA MAYENNE-ORNE-SARTHE Mutualité Sociale Agricole	Les mardis 9 h 00 - 12 h 00 sans rendez-vous 14 h 00 - 16 h 00 sur rendez-vous	☎ 02 43 91 41 41
ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement.	3 ^{ème} lundi du mois 9 h 00 - 11 h 00 sur rendez-vous	☎ 02 43 69 57 00
C.I.C.A.S Retraites Complémentaires	Les jeudis 9 h - 12 h 15 et 13 h 30 - 16 h 15 selon RDV	☎ 0820 200 189
CAF 53 Caisse d'Allocations Familiales de la MAYENNE	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi du mois 8 h 30 - 11 h 30 à la Cité Administrative, square Renault Morlière - ERNEE sans rendez-vous	☎ 0810 25 53 10
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Tous les mardis 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30 à la cité administrative, square Renault Morlière - ERNEE sans rendez-vous	☎ 36 46
FNATH Association des accidentés de la vie.	4 ^{ème} lundi du mois 15 h 30 - 16 h 30 sur rendez-vous	☎ 02 43 08 64 59

LE PAYS DE HAUTE MAYENNE Vu et décrypté par Pierrick Tranchevent



Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis le maire de la commune de Jublains et je siége comme élu à la communauté de communes du Pays de Mayenne. J'ai été élu à la présidence du Pays de Haute Mayenne en mai 2011.

En quoi consiste le Pays de Haute Mayenne ?

Le Pays de Haute Mayenne fédère les 6 communautés de communes du nord de la Mayenne : soit 102 communes et 94 000 habitants. Créé en 2002, le Pays est un lieu d'échanges et de coopération entre collectivités. Il associe à ses côtés un conseil de développement dont le but est de faire participer la population aux grandes questions du développement de notre territoire.

Le Pays est en quelque sorte une boîte à outils. En vingt ans, les collectivités ont connu des changements importants. L'intercommunalité est devenue une réalité incontournable pour porter ensemble des projets qu'une commune seule ne pourrait assumer.

Sur certains projets, l'échelle de territoire Haute Mayenne s'est avérée intéressante pour réfléchir ensemble sur l'avenir du territoire et de nos collectivités, pour porter des actions innovantes, pour obtenir des aides financières, pour agir en faveur de l'énergie et du développement durable, pour mieux valoriser notre territoire et faire valoir ses atouts à l'extérieur...

L'année 2012 sera l'occasion de réfléchir à nouveau avec les élus des six communautés de communes sur ce qui doit fonder cette démarche de coopération entre les collectivités du nord Mayenne.

Quelles actions sont portées par le Pays de Haute Mayenne ?

Les articles ci-contre permettent d'avoir un aperçu des activités développées avec le Pays de Haute Mayenne.



LE PAYS DE HAUTE MAYENNE C'est également...

Sensibiliser

- Des journées d'information/formation destinées aux élus et aux agents des collectivités sur différents thèmes
- 1 Conseil de développement (association) chargé d'organiser et de développer la participation des habitants, des associations et d'autres groupes ou organismes à la réflexion sur l'avenir de la Haute Mayenne
- Des actions de sensibilisation élaborées en commun sur le tri sélectif des déchets (animations dans les écoles, animations grand public, documents de sensibilisation...)

Accompagner

- La recherche de financements pour le territoire (Europe, État, Région...): 32 millions d'euros obtenus depuis 2002 via le Pays
- 1 enveloppe de financements européens gérée localement pour soutenir des projets publics et privés sur le thème de l'économie durable jusqu'en 2015
- 1 service personnalisé dans les domaines de l'énergie et du développement durable, pour accompagner les communes dans leurs projets
- 1 service d'assistance thermique pour les collectivités (pour bien préparer la conception ou la rénovation d'un bâtiment)
- L'accompagnement des prestataires touristiques du territoire

Mutualiser

- 1 travail en réseau des 4 écoles de musique et 1 orchestre symphonique amateur en Haute Mayenne
- L'édition en commun d'1 guide touristique et d'1 guide des manifestations d'été
- 1 travail en réseau des bibliothèques du territoire pour proposer de la formation aux bénévoles, pour développer des animations adaptées...

Innover

- 1 projet en cours pour développer l'approche du tourisme durable avec les propriétaires d'hébergements, les lieux de visite...
- 1 démarche autour de la mise en place de l'événement "Croq'les mots, Marmot !", formule unique dédiée aux univers de la lecture et de la petite enfance.
- 1 expérimentation en cours pour accompagner 12 lieux de restauration collective à s'approvisionner et préparer des repas avec des produits locaux et de qualité
- 1 filière de distribution de bois énergie développée depuis 2008 avec la société coopérative Haute Mayenne Bois Énergie



"Croq'les mots, Marmot !" 2012

En route vers la troisième édition !

La formule unique de «Croq'les mots, Marmot !» fait son grand retour pour 2012. À la fois salon du livre, tournée de spectacles, films d'animation, ateliers avec des illustrateurs dans les écoles, expositions..., c'est avant tout l'occasion de réunir une fois de plus l'univers des tout-petits avec celui du livre.

Suite au succès des 2 éditions précédentes, la formule restera similaire, mais avec quelques nouveautés : une résidence de l'artiste Alexandre-Benjamin Navet, des auteurs illustrateurs étrangers... Pour 2012, l'enjeu est de continuer à faire valoir l'unicité d'un tel

évènement à l'échelle régionale, à travers sa résonance locale, son implantation en milieu rural et son travail de réseau.

À noter : Des RDV dès décembre 2011 sur toute la Haute Mayenne et les 2 et 3 juin 2012 au Salon du livre petite enfance à Mayenne ! Retrouvez l'actualité du projet Croq'les mots marmots sur le site internet du Pays : www.hautemayenne.org



NEWSLETTER MENSUELLE & LETTRES THÉMATIQUES

Pour une information régulière et spécifique du territoire, rendez-vous sur www.hautemayenne.org (Possibilité de s'inscrire à la newsletter, aux lettres thématiques ou tout simplement de prendre connaissance des articles en ligne).

CONTACT

Pays de Haute Mayenne : Place Cheverus 53100 Mayenne
Tél. : 02 43 04 64 50 - Fax : 02 43 04 64 59
E-mail : pays@hautemayenne.org

Ses missions

LE PROGRAMME LEADER L'Europe s'engage en Haute Mayenne

Dès sa création, le Pays de Haute Mayenne s'est porté candidat pour animer le programme européen Leader+, qui a permis entre 2000 et 2006 de soutenir plus de 200 projets sur le territoire. Le nouveau programme Leader, en cours jusqu'en 2015 et doté d'une enveloppe de 1,728 millions d'euros, a vocation à soutenir des projets « économie durable » :

- Services à la personne et aux entreprises
- Actions écocitoyennes et éco-activités
- Innovation, formation et mise en réseau des entreprises
- Image attractive du territoire

Qu'ils soient publics ou privés, les projets doivent témoigner de leur caractère innovant (nouveau produit/service, démarche innovante, expérimentation au niveau local...) et de leur fort ancrage sur le territoire (rayonnement intercommunal/pays, partenariats...).

La mission Leader du Pays se tient à la disposition de tout porteur de projet pour les accompagner dans le développement de leur projet et dans le montage de leur dossier de subvention le cas échéant.

Plus d'informations auprès de Séverine Letilleux, chargée de l'animation du programme : severine.letilleux@hautemayenne.org



LA MISSION ÉNERGIE ENVIRONNEMENT Le soutien pour vos projets durables

Depuis 2003 la mission Énergie Environnement permet, à travers l'animation territoriale, d'accompagner des collectivités porteuses de projets intégrant des notions d'efficacité énergétique, de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables et ainsi de soutenir des actions collectives : groupement d'achats, filière bois, accompagnement collectif de communes, etc. Pour être au cœur de l'innovation, la mission propose aux collectivités des outils de sensibilisation et d'information (lettre énergie, newsletters...) et réalise des visites Énergie de projets exemplaires du territoire.

Les communes peuvent également solliciter au travers de cette mission des études thermiques d'aide à la décision : analyse des consommations d'énergie, thermographies, conseils techniques...

Les six communautés de communes de la Haute Mayenne collaborent aussi à travers le Pays pour réaliser ensemble leur communication sur la prévention et la réduction des déchets ménagers en direction des habitants : guides et plaquettes d'informations, animations dans les écoles primaires, ou pour le grand public (ateliers compostage, visites...).

Plus d'informations auprès de Justine Manceau, chargée de mission Énergie-Environnement : j.manceau@hautemayenne.org



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT La voix des habitants

Créé en application de la loi de 1999 sur les Pays, le Conseil de développement est chargé d'organiser et de développer la participation d'habitants, d'associations et d'autres groupes ou organismes à la réflexion sur l'avenir de la Haute Mayenne. Il coopère avec les six communautés de communes, réalise des diagnostics, élabore des propositions, informe et forme les citoyens. Constitué de personnes bénévoles réunies au sein d'une association loi 1901, il fonctionne depuis 2003.

Il réalise "Les Sillons", une publication qui met en avant les idées du conseil de développement. Les 3 premiers thèmes ont concerné *l'enfance et la jeunesse, les déplacements* et le dernier, *le paysage, l'eau et l'environnement*. Le prochain, en cours de rédaction, portera sur l'attractivité de la Haute Mayenne.



Conseil de
développement
de Haute Mayenne

Plus d'informations auprès de Céline Martin, chargée de mission du Conseil de Développement de Haute Mayenne : cd@hautemayenne.org

LA MISSION TOURISME

Accompagner, développer et promouvoir le tourisme

Les Mayennais en parlent peu, mais la Mayenne accueille des touristes chaque année, qui sont conquis par notre territoire et y reviennent volontiers ! En Haute Mayenne, les touristes ont le choix parmi de nombreux hébergements : 29 hôtels, 93 gîtes, 56 maisons d'hôtes et 5 campings. Un large éventail d'activités avec des sites de visites attractifs est également proposé : le Musée du Château de Mayenne (19 926 visiteurs en 2010), le vélorail à Saint Loup-du-Gast (8 184 visiteurs), les Petites cités de caractère de Lassay-les-Châteaux et Chailland, Jublains (26 264 visiteurs), les jardins des Renaudies (12 586 visiteurs) et des loisirs : balade et randonnée à pied, à cheval, à vélo, sur l'eau...

Le touriste ne se préoccupant pas des frontières administratives, le Pays travaille pour mettre en lien les communautés et leurs offices de tourisme et concrétiser des actions communes. Parmi-elles, les guides touristiques "Prenez de la Hauteur" et "Rendez-vous d'été", un projet pour créer des séjours de tourisme durable, ainsi qu'une réflexion sur le e-tourisme.

Plus d'informations auprès de Céline Duchesne, chargée de mission Tourisme : c.duchesne@hautemayenne.org



“Une charte paysagère et urbanistique résulte d'une démarche souple laissée à l'initiative des groupements intercommunaux qui le souhaitent. Cette volonté se développe dans de nombreux territoires car le paysage n'est plus seulement vu comme une chose à préserver mais comme un support pour construire collectivement des projets pour demain, dans une démarche de développement durable, alliant l'économie, le social et l'environnement. Pour y arriver, il est primordial d'associer un maximum de personnes, car nous sommes tous à la fois acteurs (par nos logements, nos activités professionnelles, ...) et utilisateurs, lorsque nous nous déplaçons.”

À l'initiative du Conseil de Développement de Haute Mayenne, via le groupe Horizon Bocage*, une réflexion a été lancée en vue de mettre en place une Charte Paysagère. Soutenu financièrement par la Région Pays de la Loire, le projet devra être finalisé pour l'horizon 2013.

Dans cet objectif, plusieurs actions sont en cours :

- Création d'un groupe de réflexion
- Réalisation d'un diagnostic afin d'identifier les enjeux
- Organisation de rencontres avec des acteurs locaux menant ou ayant menés des actions similaires (Exemple : Pays de Loiron)
- Participation à des événements tels que les “Jeudis de l'urbanisme”
- Formation sur les différentes démarches possibles

Afin de démarrer la phase opérationnelle, des propositions seront discutées par le groupe Horizon Bocage et plus largement par les élus et acteurs du territoire, car c'est ensemble que nous valoriserons notre cadre de vie !



LES FILIÈRES COURTES

Du champ à l'assiette : des produits locaux et de qualité dans les restaurants collectifs de Haute Mayenne

Le diagnostic réalisé sur le Pays de Haute Mayenne en 2010 a permis d'identifier l'ampleur de la restauration collective sur le territoire : plus de 130 établissements scolaires (crèches, écoles, collèges et lycées) et près de 50 établissements de santé (maisons de retraites, hôpitaux, foyers spécialisés...) ; soit au total plus de 4,25 millions de repas qui sont confectionnés chaque année dans les cuisines collectives des établissements scolaires et de santé du territoire.

La qualité des repas servis en restauration collective paraît parfois insatisfaisante aux yeux du public et l'approvisionnement se fait le plus souvent avec des centrales d'achats qui ne permettent pas de valoriser l'agriculture locale.

Le Pays de Haute Mayenne, en partenariat avec le Civam bio, prévoit d'accompagner 12 établissements « pilotes » et de conduire avec eux une expérimentation : introduire 20 % de produits bio locaux à partir de 2012 et plus globalement mettre en œuvre une démarche globale de « qualité ». Cela passe par une évolution des pratiques en cuisine et par des liens accrus avec les producteurs locaux.

Une quinzaine de producteurs en agriculture biologique du territoire (viande, production laitière et production maraîchère) sont intéressés pour assurer un approvisionnement durable à partir d'une planification de la production en amont.



DIMINUER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Tous concernés

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable, ayant pour but la lutte contre le changement climatique. Il permet de mettre en œuvre auprès des collectivités et du grand public des actions de diminution de nos consommations énergétiques et de nos émissions de carbone.



Dans cette optique, des “Familles à énergie positive” (FAEP) situées sur l'ensemble du territoire haut-mayennais s'engagent, de décembre 2011 à mai 2012, à réduire leur consommation électrique et leur facture énergétique dans le cadre d'un concours grand public.

Si vous aussi vous souhaitez réaliser des économies dans votre foyer, téléchargez vite le “Manuel des gestes qui comptent” sur le site Internet du Pays de Haute Mayenne !

COOPÉRATION TOURISME DURABLE

Innover pour se démarquer

Le projet vise à construire en 3 ans une filière de tourisme durable qui repose sur plusieurs piliers : développer les hébergements durables, les sites de visites et d'activités durables, les restaurants durables, les manifestations durables.

Pour se faire, un programme d'accompagnement des prestataires via différents outils (journées de formation, accompagnement individuel...) est en cours de réalisation pour pouvoir commercialiser à terme des séjours touristiques durables.

Pour ce projet « Bâtir une offre touristique durable », le Pays s'associe à trois autres territoires : le Sud Mayenne, le Pays du Mans et la Vallée de la Sarthe.

7 bonnes raisons d'engager une démarche de « tourisme durable »

- 1 Réduire les coûts d'exploitation et mieux maîtriser les charges
- 2 Valoriser l'image des établissements touristiques
- 3 Anticiper l'application de la réglementation environnementale
- 4 Participer à la diminution de l'impact environnemental
- 5 Se démarquer, améliorer la qualité de service
- 6 Préserver le patrimoine, les forces d'attraction des sites touristiques
- 7 Mobiliser, sensibiliser, impliquer



Les premiers résultats du recensement agricole 2010 viennent de paraître et la communication des résultats régionaux débute en septembre. Professionnalisation, féminisation, nouveaux usages technologiques et environnementaux, diversification des modes de commercialisation et des débouchés, développement des labels de qualité... C'est toute la réalité du secteur agricole et de ses professionnels qui a évolué depuis 10 ans. Dans la perspective de la PAC pour l'après 2013 et alors que le secteur voit son importance stratégique renforcée par l'augmentation de la population mondiale et ses nouveaux débouchés, les résultats du recensement agricole vont permettre à la France de se situer dans le concert européen et international et d'orienter ses politiques publiques nationales.

L'agriculture française occupe plus de la moitié du territoire national⁽¹⁾. Avec une production de 66 milliards d'euros en 2010⁽²⁾, elle est la première de l'Union européenne. Elle constitue aussi le socle d'une des premières industries nationales, l'agro-alimentaire, et de nouvelles industries alternatives à la pétrochimie. Avec la raréfaction des énergies fossiles, l'augmentation des aléas climatiques, l'agriculture sera au cœur des enjeux économiques et environnementaux mondiaux dans les années à venir. L'agriculture doit ainsi répondre à sa vocation première qui est de nourrir la population, plus de 9 milliards d'habitants en 2050, mais également à ces nouveaux enjeux, au-delà de nos frontières nationales et européennes.

1 En superficie - 2 Source : Eurostat - 201027

Le nouveau visage de l'agriculture en 2010

Depuis le dernier recensement agricole en 2000, l'agriculture française s'est inscrite dans une dynamique de professionnalisation et a su adapter ses pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux du secteur et aux préoccupations de notre société (environnement, santé, qualité de l'alimentation, emploi, aménagement du territoire...).

Les agriculteurs français : plus de professionnalisation, plus de formation

Plus d'un million de femmes et d'hommes participent aujourd'hui régulièrement à l'activité agricole en France. Depuis 2000, ces professionnels ont vu leur statut s'améliorer et leur protection renforcée, quelque soit leur âge ou leur sexe. Le poids du salariat s'est ainsi accru : le nombre de coexploitants déclarés est passé de 26 800 à 37 500 personnes. Cette évolution a permis notamment d'améliorer les protections juridiques et sociales des agricultrices qui représentent aujourd'hui 27 % de ces professionnels.

Les agriculteurs sont par ailleurs mieux formés. Au niveau baccalauréat, ils sont même plus formés que la moyenne de la population française. De même, 34 % des moins de 40 ans sont issus de l'enseignement supérieur (BTS en majorité), contre 18 % en 2000.

Une agriculture diversifiée

Des petites et moyennes exploitations agricoles, souvent sous statut individuel, aux grandes exploitations en formes sociétaires, la France rassemble une diversité d'exploitations agricoles. Depuis 2000, les exploitations se sont agrandies. La taille moyenne des exploitations est passée de 42 ha en moyenne à 55 ha en moyenne. En parallèle, le mouvement de baisse du nombre d'exploitations s'est ralenti : les exploitations agricoles ont diminué de 26 % entre 2000 et 2010, alors que leur nombre avait diminué de 35 % entre 1988 et 2000. En 2010 en France, on produit de tout : céréales, fruits, maraichages, vins, élevages... 30 % des moyennes et grandes exploitations sont spécialisées en bovins, 23 % en grandes cultures et 15 % en viticulture.

Une agriculture intégrée à son environnement

L'agriculture est un secteur clé dans la gestion, la préservation et l'aménagement des territoires. Avec plus de 50 % du territoire, la surface agricole est restée relativement stable. Au-delà de l'innovation technologique, et notamment de l'usage des technologies informatiques, les pratiques des agriculteurs ont évolué pour s'adapter aux nouvelles contraintes et préserver l'environnement. Grâce à une utilisation maîtrisée de l'eau, la surface irriguée s'est ainsi stabilisée à 6 %. Au cœur de cette évolution, apparaît également la recherche de qualité des produits agricoles. En 2010, un quart des exploitations agricoles ont au moins une production sous signe de qualité (AOC, IGP, Label). La proportion des exploitations agricoles pratiquant la vente en circuits courts augmente. 18 % des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire.

Une diffusion progressive des résultats à partir de septembre 2011

Les premiers résultats du recensement agricole 2010 sont constitués de données de cadrage général. A partir d'octobre 2011 et tout au long de l'année 2012, des études spécifiques par thématique (les cultures et l'élevage, le travail agricole, la formation, les circuits courts, les signes de qualité, l'agriculture biologique), et des données plus détaillées, dont des focus sur les caractéristiques spécifiques régionales et locales, seront progressivement diffusées sous de multiples formats, adaptés à l'information délivrée et au public visé par la publication, grand public et professionnels (fiches synthétiques, cartes interactives sur internet, tableaux multidimensionnels...).

Les résultats sont accessibles gratuitement sur internet :

www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010
www.agreste.agriculture.gouv.fr

SUBVENTIONS 2012

A.P.E.L.	300,00 €	Gaule Gastinaise	300,00 €
O.G.E.C.	87 067,20 €	Ecole de pêche	420,00 €
Amicale Gastinaise	2 260,96 €	Etude de la Colmont 3 ^{ème} année (versée à la Gaule Gastinaise)	1 000,00 €
Réseau Rural d'Education	1 275,00 €	C.C.A.S.	300,00 €
Jeune Garde basket	1 920 €	Amicale des Sapeurs Pompiers	300,00 €
+ Subvention participation animateur	854,80 €	Amicale des Anciens Combattants AFN et Autres Conflits	300,00 €
Jeune Garde football	2 385,00 €	A.G.C.B. :	1 121,91 €
Jeune Garde tennis	990,00 €	Groupement de défense des cultures et de lutte contre les nuisibles	300,00 €
Jeune Garde tennis de table	240,00 €	+ Cotisation communale fédération	363,56 €
+ subvention exceptionnelle prêts de matériels .	420,00 €	St Denis Environnement	300,00 €
Judo	1 890,00 €	A.D.M.R. St Denis de Gastines	3 650,00 €
+ subvention participation animateur	1 140,00 €	Comice Agricole du Pays d'Ernée	500,00 €
+ subvention exceptionnelle achat de tapis 1ère année sur 4 ans	1 000,00 €	Concours Foire d'Ernée	150,00 €
Vélo Club Gastinais	300,00 €	Association de Jumelage Pays d'Ernée	50,00 €
Au Foin de la Rue	1 200,00 €	Syndicat d'Initiative du Pays d'Ernée	200,00 €
+ convention région emploi-tremplin	9,600,00 €	S.P.A. Laval	50,00 €
Club des Aînés	300,00 €		
Comité des fêtes	3 127,00 €		
Association pour l'Organisation du Temps Libre à la Maison de Retraite	150,00 €		
Société de Chasse	300,00 €		

ASSOCIATIONS

ORCHESTRE D'HARMONIE

L'association Orchestre d'Harmonie a toujours comme objectif principal de diffuser le goût de la musique, particulièrement la musique d'harmonie et le chant choral. Pour cela elle encourage la culture de cet art et favorise la formation et la promotion des jeunes musiciens. L'association a aussi comme objectif de se produire au cours de concerts publics, d'assurer diverses prestations, de prêter son concours à des animations pour lesquelles elle serait sollicitée.

2010 et 2011 ont été à l'image de tout cela en commençant par le concert annuel de Sainte Cécile. Ce concert a eu lieu samedi 20 novembre 2010 avec la participation de l'orchestre junior ainsi que de la chorale de St Denis de Gastines. Lors de ce concert, le public a pu voir l'orchestre d'harmonie avec un effectif plus conséquent. En effet, de nombreux jeunes issus de l'orchestre junior ont intégré l'orchestre et d'autres musiciens ont eu envie de reprendre du service et de sortir leur instrument pour nous rejoindre. Ce fut donc l'occasion pour l'association de mettre aux goûts du jour ses costumes de concert : au revoir jupes droites et longues, chemises larges, bonjour pantalons et chemises cintrées pour les hommes et les femmes.



L'orchestre s'est produit également lors des défilés du 8 mai, du 11 novembre et de la fête communale de St Denis de Gastines ainsi que celle de Vautorte.

Tous les ans, l'organisation de la fête de la musique de l'école de musique communautaire de l'Ernée alterne entre ses trois sites : Andouillé, Ernée et St Denis de Gastines. Le 19 juin 2011, elle s'est donc déroulée à Saint Denis de Gastines. L'orchestre



d'Harmonie de St Denis de Gastines qui devait gérer cette organisation en partenariat avec l'école de musique a décidé pour l'occasion de concrétiser un vieux projet : mêler fête de la moisson et musique d'harmonie. Pour réunir ces deux univers, des pièces inédites ont été écrites par Anne-Laure Guenoux, employée de l'Ecole de musique et François Jatteau, musicien

de l'Orchestre d'Harmonie d'Ernée. L'orchestre est au cœur de ces pièces bien entendu mais la chorale, l'orchestre junior et des instruments de musiques actuelles se joignent à l'orchestre pour enrichir cet univers et pour donner la réplique à des instruments inattendus : de vieilles machines agricoles et même des batteurs au fléau.

Cependant, le temps n'a pas été de notre côté ce week-end là et nous avons dû reporter ce concert. Il aura lieu lors du rassemblement de fin d'année de l'école de musique communautaire le Samedi 23 Juin 2012. Il se déroulera sur Ernée à l'espace culturel Louis Derbré.

L'association peut réaliser des projets tels que celui-ci grâce aux manifestations qu'elle organise et grâce à tous ceux qui nous soutiennent. Elles nous permettent également de pouvoir entretenir nos instruments et d'en acheter des neufs. Nous avons pu acheter un euphonium fin 2010 et deux clarinettes en 2011. Parmi ces manifestations il y a la soirée choucroute au mois d'octobre en partenariat avec l'amicale des Sapeurs-Pompiers et la Grande Fête de la Moisson qui a lieu tous les deux ans. Nous tenons particulièrement à remercier tous les bénévoles et les dyonisiens pour l'édition 2010 et le rendez vous est pris pour le 15 août 2012...



CHORALE

La recette du chef pour faire une chorale :
Prenez une petite vingtaine de personnes
1/3 de sopranes, 1/3 d'alti et 1/3 d'hommes
Faites revenir (tous les mercredis)
Faites chauffer (la voix), puis mijoter
Laissez reposer tranquillement
Saupoudrez de quelques notes de musique
Enfin servez accompagné d'un soupçon d'éclairage
Et d'une bonne dose de public !!!

Pour résumer l'année 2010/2011, nous avons participé :

- A la Sainte-Cécile 2010
- (pour quelques-uns) au stage chorales de l'ADDM les 12 et 13 mars 2011
- Au concert avec la chorale enfants de l'école de musique et la chorale d'Andouillé le 10 avril
- à la Fête de la Musique de la Communauté de Communes de l'Ernée à Saint-Denis de Gastines Sous la pluie... le 18 juin
- aux « Baldifolies » de Bais le 25 juin.

2010/2011, une année de transition, Anne-Laure Guenoux, après plusieurs années à St-Denis s'en est allée vers d'autres horizons « musicaux »....

Nous avons fait la connaissance de Manon Doucet « dite des sources ». Originaire de Chailland, elle a pris la succession à la direction de notre chorale tout en poursuivant ses études au Centre de Formation des Musiciens Intervenants de Rennes.

Pour 2011/2012, nous avons commencé par des chants d'inspiration sud-américaine pour la Ste-Cécile. Nous allons poursuivre avec un projet d'animation d'une soirée cabaret. Pour la Fête de Musique de l'école de musique communautaire, nous serons au théâtre de l'Espace Louis Derbré à Ernée. Ces quelques projets qui jalonnent l'année, nous permettent de varier les répertoires.

Nous n'oublions pas de remercier la Communauté de Communes de l'Ernée, l'association de l'orchestre d'harmonie de St-Denis pour son soutien et aussi nos collègues et amis de la Chorale d'Andouillé pour les échanges au cours de l'année.

Débutants ou confirmés, Hommes ou femmes, Passionnés ou curieux, Jeunes ou moins jeunes
Venez rejoindre le groupe qui saura vous accueillir pour passer un agréable moment en chantant chaque semaine.

Rendez-vous donc tous les mercredis soir de 20h30 à 22h (même pour quelques séances d'essai...)

AU FOIN DE LA RUE POURSUIT SUR SA LANCEE POUR 2012

L'édition 2011 du festival s'est terminée avec un bon bilan, malgré une légère baisse de la fréquentation. Elle conclut ainsi une très belle année avec le succès des Foins d'Hiver à Mayenne et de la soirée avec la saison culturelle de l'Ernée. L'objectif pour la saison qui s'annonce est donc de conserver et renforcer ces rendez-vous avec le public.

UN BILAN 2011 POSITIF

Tout au long de cette année 2011, les rendez-vous proposés par Au Foin De La Rue ont su mobiliser son public : au total ce sont plus de 16 000 personnes qui ont répondu aux différentes invitations de l'association.



(c) Joscelin Renaud

Pour la deuxième année consécutive, Au Foin De La Rue et la saison culturelle de l'Ernée ont proposé une soirée mélangeant le public, l'univers et les spécificités de chacun autour du spectacle « Opus II » de la compagnie Circa Tsuica.

Puis le festival Les Foins d'Hiver à Mayenne a grandi en développant ses activités du samedi après-midi autour du concours de soupe avec deux spectacles d'arts de rue et d'autres animations. Tout en maintenant son volet musical avec la scène locale dans les bars le vendredi et sa soirée de concert le samedi, le festival a, en parallèle, augmenté ses échanges avec les associations de Mayenne.

Enfin le festival Au Foin De La Rue, douzième du nom et point d'orgue des activités de l'association, a su rencontrer les attentes de ses festivaliers : éclectique par sa programmation et éthique par les valeurs qu'il défend, le festival est devenu un rendez-vous incontournable pour bon nombre d'entre eux. C'est sous le soleil qu'ils ont pu profiter des concerts d'Emir Kusturica ou de Yael Naim (parmi les 27 artistes programmés), naviguer d'une scène à l'autre dans un espace totalement décoré et aménagé par les bénévoles (reconnaissables à leur t-shirt rouge). Au final ce sont 14 000 festivaliers qui se sont rassemblés pour un week-end haut en couleurs !

Outre ses propres événements, Au Foin De La Rue est aussi à l'origine d'une création artistique : avec le Kiosque et les Art'Borescences a été monté le projet du Crieur Public, comme cela se faisait par le passé.

Plusieurs fois dans l'année et notamment à l'occasion des événements de chacune des structures, le conteur Olivier Hédin a « crié » les messages laissés par le public dans des urnes chez les commerçants. Cette réalisation a remporté un vif succès avec près de 2000 spectateurs et sera reconduite en 2012.

Au Foin De La Rue a également mené une action de prévention des risques auditifs auprès des lycéens de Mayenne lors de l'opération « Peace & Love » dans le cadre des Foins d'Hiver 2011.

DE NOUVEAUX REPRESENTANTS POUR 2012

Après 9 ans de présidence, David Lepéculier, ainsi qu'une partie du bureau, a souhaité se retirer des responsabilités tout en restant membre de l'association. L'assemblée générale du 24 septembre dernier a donc élu de nouveaux représentants pour l'association et tiré un coup de chapeau à l'équipe sortante pour toutes ces années d'implication.

Jusqu'à présent vice-président, le nouveau président Arnaud BABIN s'entoure de trois vice-présidents pour mener à bien les différentes responsabilités de l'association : Régis BRAULT pour les relations publiques, Charlotte HAMEAU et Luc DESSANDIER pour la vie associative. Les deux secrétaires sont Valérie VIGOUROUX et Jean-Luc GALLAND et les deux trésoriers sont Nicolas BERNARD et Alain DOMER. Ce nouveau bureau est également le résultat d'une réflexion et réorganisation des responsabilités pour pouvoir mener à bien les différentes missions de l'association. Autour du nouveau bureau, le conseil d'administration a lui aussi été en partie renouvelé avec l'entrée de nouveaux bénévoles.

LES DATES A NOTER !

« Au Foin De La Rue fait son cabaret » :

samedi 26 novembre, salle Georges Chrétien à St Denis de Gastines (projection des films bénévoles et concert)

« Le paradis est dans leurs yeux » :

Rona Hartner & DJ Tagada : samedi 28 janvier, espace Clair de Lune à Ernée

Festival Les Foins d'Hiver #9 :

vendredi 9 et samedi 10 mars à Mayenne

Festival Au Foin De La Rue #13 :

vendredi 6 et samedi 7 juillet à Saint Denis de Gastines.

AU FOIN DE LA RUE tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui participent à la vie de l'association et à ses activités, ainsi que les associations et les habitants de Saint Denis de Gastines pour leur soutien.

L'AMICALE GASTINAISE

Amicale Gastinaise, association des parents d'élèves de l'école publique Jacques Prévert

Président : M. Patrick ROYER

Vice-Président : M. Thierry LEMARÉCHAL

Trésorière : Mme Chantal CHEMINANT

Trésorière adjointe : Mme Annie BEDOUET

Secrétaire : Mme Gaëlle GENEVRAIS

Secrétaire adjointe : Valérie DEROUET

Comme les années précédentes, l'amicale organisera en 2012 :

- un repas dansant le samedi 17 mars,
- un vide-grenier le dimanche 24 juin avec, nous l'espérons, la présence de nombreuses caisses à savon,
- un loto en décembre.

Ces différentes manifestations servent à améliorer le quotidien des enfants à l'école (achat et entretien des vélos, achat de petit matériel) mais également à financer les sorties scolaires des élèves. En 2011 par exemple, les enfants du CP au CM2 sont partis en



classe transplantée dans le JURA. Les enfants ont pu découvrir cette belle région ainsi que son histoire et son artisanat lors des visites. Ils ont également participé à des activités plus ludiques comme le ski de fond, le tubing, et le biathlon (raquette et tir).

Merci à tous les parents bénévoles, et aux enseignantes pour leur implication dans l'organisation des différentes manifestations. L'amicale remercie également les commerçants pour leur soutien financier, ainsi que les élus et les agents communaux pour leur aide.

APEL

En 2011, l'A.P.E.L (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) a organisé diverses manifestations afin de récolter des fonds et permettre aux enfants de profiter de sorties pédagogiques et de bénéficier de nouveaux matériels.

En juin, malgré un temps qui n'était pas de la partie, la journée du barbecue, s'est déroulée comme les années précédentes dans la joie et la bonne humeur. Les enfants et les familles étaient contents d'avoir partagé divers jeux ensemble. De plus, la tombola fut une réussite et a fait d'heureux gagnants avec de nombreux lots.

Nous avons aussi récolté des fonds en vendant des gommettes, toutes plus belles les unes que les autres, et qui ont fait le bonheur des filles et des garçons.

L'APEL est toujours présente aux portes ouvertes de l'école et permet aux parents, et aux élèves d'être bien accueillis et de répondre aux diverses questions que les nouveaux arrivants peuvent se poser.

Pas de temps à perdre... Dès le début de la rentrée scolaire 2011/2012, certains parents nous ont rejoint pour la préparation du marché de Noël. Ce dernier mobilise nombre de parents pour la création de jouets, de bijoux, ou d'objets de décoration, et leur savoir-faire est aussi impressionnant que leur motivation personnelle !

L'année dernière, les enfants étaient partis à la mer et pour l'année 2012, l'A.P.E.L. continue sur le projet éducatif de l'école ; cette fois-ci le thème est « la

montagne », et va permettre aux enfants de cycle III de partir aux Cauterets.

Nous allons aussi continuer d'investir dans du matériel pédagogique, afin que les enfants puissent travailler dans de bonnes conditions en utilisant les nouvelles techniques d'aujourd'hui.

Le 3 juin 2012, nous espérons que vous serez nombreux, car nous vous proposons un cochon de lait et nous sommes certains qu'il sera excellent, le moyen pour vous tous de faire frémir vos papilles gustatives.

En tant que représentants des parents d'élèves, nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter ou venir nous rejoindre dans les diverses manifestations que nous préparons aux cours de l'année.

Membres de l'A.P.E.L :

Présidente : Isabelle Gomelet

Vice-Présidentes : Mélanie DELANGLE
et Laurence BRARD

Trésorière : Annabelle HATTE

Trésorière adjointe : Myriam DELANGLE

Secrétaires : Michèle MERIENNE et Manuella BAHIER

Dates à retenir :

MÉCHOUI : LE 3 JUIN 2012

PORTES OUVERTES : LE 31 MARS 2012

SOIRÉE FAMILIALE : LE 24 NOVEMBRE 2012

OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques)

Le 5 septembre 2011, ce sont 129 élèves qui ont fait leur rentrée à l'école Saint Jeanne d'Arc, Saint Joseph. Bienvenue aux nouvelles familles.

C'est une nouvelle équipe qui les a accueillies.

- Caroline LUCAS, chef d'établissement, petite et moyenne section.
- Anita BARAUD : grande section, CP
- Françoise LETERRIER : CP, CE1
- Lucie DAVID : CE2, CM1
- Séverine GOURDELIER : CM1, CM2
- Josette NAUDIN et Sandrine ROBERT : ASEM, assistent les maternelles et assurent l'entretien et le ménage.

L'OGEC s'efforce de gérer au mieux les finances de l'école (participation de la commune, contribution des familles et bénéficiaires des différentes manifestations, soirées familiales, tombolas etc...) afin que les enfants soient scolarisés dans un cadre et un environnement les plus propices à leur épanouissement.

Cette année, nous aidons à financer, entre autres activités, la classe découverte pour le cycle 3 qui aura lieu à CAUTERETS dans les Pyrénées.

Je remercie les parents qui donnent un sérieux coup de main que ce soit dans les deux associations (APEL - OGEC) ou pour l'organisation des différentes manifestations et autres activités.

Merci également à la municipalité pour son soutien financier.

Les membres de l'OGEC sont :

Membres de l'A.P.E.L :

Président : Jérôme BOITTIN

Vice-Présidents : Olivier HAMEAU, Mickaël GUITTER

Secrétaire : Sandrine DUBOIS

Trésorière : Méлина GRANDIERE

Trésorière adjointe : Aurélie LEBLANC

Membres : Céline COUPE, Bertrand FREARD, Michaël GOBE, Jean-François QUINTON.

SAINT DENIS DE GASTINES JUDO : Judo - Self défense – Taïso

Lors de notre dernière assemblée générale de juin 2011, de nombreuses personnes, pratiquantes ou non, ont souhaité nous rejoindre afin de nous aider à structurer et développer le club. Nous entamons donc, notre 3^e année d'existence avec une équipe renforcée et motivée.

Michel Lepage a souhaité laisser la présidence, mais reste président d'honneur. Nous le remercions pour son investissement, car sans lui et donc sans président le club n'aurait pas pu voir le jour.

La nouvelle équipe :

Présidente : BAHIER Florence

Président d'honneur : LEPAGE Michel

Trésorier : VAUGON Yannick

Secrétaire : LEROUX Benoît

Secrétaire adjoint : POTTIER Agathe

Membres : QUINTON Véronique - ROYER Patrick - PICQUET Béatrice - FOURMONT Jérôme - BAZIMON Eric - DODARD Eric - BIZEUL Nicolas - PHILLIPS Kathleen - QUINETTE Olivier - LEMOINE Françoise

La saison 2011 2012 débute sur de bonnes bases. Les différents niveaux de pratique sont homogènes entre 15 et 20 enfants par cours avec une réelle mixité. Les féminines s'intéressent de plus en plus au judo et c'est vraiment bénéfique pour notre discipline. Au niveau

international, le judo féminin français est vraiment une référence.

Le seul petit bémol, c'est au niveau du self défense que nous avons créé l'an passé, l'effectif est un peu faible. Lors de ces séances nous alternons entre un travail d'entretien physique et des techniques simples de défense. Cette activité conviviale est accessible à tous niveaux que l'on soit un sportif chevronné ou simple débutant. N'hésitez pas à venir essayer lors des heures de cours.

Comme pour la saison passée, nous continuons à travailler afin de développer la pratique du judo - self défense en faveur des personnes en situation de handicap. Si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées, n'hésitez pas à nous contacter.

Au niveau sportif, 55 participations départementales, 12 participations régionales et 4 participations nationales avec notamment Françoise Lemoine et Florence Bahier qui termine 5^e championnats de France des Entreprises chez les ceintures de couleurs, Agathe Pottier également 5^e des France UGSEL et Yoann L'hostis qui a participé aux championnats France par équipe universitaire. Aglaé Bizeul Gomelet et Cyprien Chesneau terminent respectivement 7^e et 5^e des championnats régionaux benjamins(es).

Bonne chance aux combattants dionysiens pour cette nouvelle saison.

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
Baby judo : 2007 - 2006 débutant			
Niveau 1 : 2006 blanche 1 trait - 2005	17h30-18h15 : Niveau 2	9h00-10h00 : + 60 ans	17h30-18h15 : Niveau 1
Niveau 2 : 2004 - 2003 - 2002	18h15-19h00 : Niveau 3	16h30-17h15 : Baby judo	18h15-19h00 : Niveau 2
Niveau 3 : 2001 - 2000 - 1999 - 1998 - 1997	19h00-20h00 : Taïso	17h15-18h00 : Niveau 1	19h00-20h00 : Niveau 3
Adulte : 1997 et avant	20h00-21h30 : Judo adultes	18h00-19h00 : Niveau 2	20h00-21h30 : Judo adultes
Self défense - jujitsu : 1999 et avant		18h45-19h45 : Niveau 3 + 1997	
Taïso : 1999 et avant		20h00-21h30 : Self-défense	
+ 60 ans		Jujitsu	
Châtillon sur Colmont (salle Vauboire)	13h45 - 14h30 : 2007-2006 - 2005		
	14h30 - 15h15 : 2004 -2003- 2002 - 2001		



Il est toujours possible de s'inscrire tout au long de la saison aux heures de cours.

Saint Denis de Gastines Judo,
2 Avenue Flandre Dunkerque
53500 Saint Denis de Gastines.

Site internet : www.st-denis-judo.fr
Tél : 02.43.03.19.37

LE FOOTBALL

L'année dernière, les résultats n'ont pas été très bons avec notamment la descente de l'équipe B, les jeunes ont évolué dans une bonne ambiance avec l'AS Gorrion.

En février, le club a organisé un déplacement pour assister au match de ligue1 Rennes-Lens afin de faire découvrir le haut niveau à nos jeunes, un très bon souvenir pour tous puisque le Stade Rennais était leader ce soir là et donc c'était la fête dans les tribunes.

En juin, nous avons fait notre sortie club à l'accrobranche de Forcé, on a pu constater que certains s'en sortaient très bien. Une belle journée avec de la hauteur et du soleil qui s'est terminée autour d'un barbecue.

Pour cette nouvelle saison, il ne reste que deux équipes seniors. Les vétérans sont repartis avec un effectif plus complet.

Le 24 septembre, nous avons fêté le 70^{ème} anniversaire du club, à cette occasion nous avons baptisé notre école de football au nom de « Ecole de Football Jean-Marie Quinton » en présence de Mme Georgette Quinton sa femme et de ses enfants. En effet Jean-Marie fut membre du bureau pendant 42 ans dont 18 en tant que président, il était un bénévole très impliqué et très apprécié.



Ensuite, chacun a pu découvrir l'expo de photos, maillots et licences, ainsi que le clip et le film d'archives du club, ceci grâce à Thierry Chrétien, Vincent Hatte et Alexandre Charlot. La soirée a permis à tous de se retrouver et de reparler de nos nombreux souvenirs de « footeux ».

Nous nous excusons une nouvelle fois près des personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation.

Le bureau

VELO CLUB GASTINAIS

Le Vélo Club Gastinais : formule loisir se porte bien.

Le nombre d'adhérents reste stable, 78 personnes hommes, femmes, enfants font du vélo, 60 cyclos et 18 vététistes

Voici les grandes lignes de notre fonctionnement.

Notre assemblée générale du 21 janvier 2011 a réuni une centaine de personnes. Tout au long de l'année, des circuits sont proposés et adaptés à toutes personnes qui désirent pratiquer ce sport. Nos sorties hebdomadaires sont le mercredi après midi et le dimanche matin, les horaires varient selon les saisons. Pendant la période hivernale, une sortie est programmée le samedi après midi.

Quelques sorties spéciales ont lieu : Le 2^{ème} samedi de Mai une sortie est organisée à Brecé par un de nos sponsors Roger ROYER président du comité des fêtes.

Le dimanche 26 Juin sortie pique-nique du club, direction St Léonard-des-Bois dans les Alpes Mancelle, 3 circuits sont proposés, 60, 80, 100 Kms, des circuits assez durs accompagnés d'un vent de face, c'est la météo qui décide.

Les vététistes se sont régalés sur les circuits montagneux de St Léonard-des-Bois, un site magnifique où on a pu pique-niquer au bord de la rivière, après le pique-nique chacun a pu se défouler à sa guise, pétanque, balade à pieds etc.

Le dimanche matin de la fête de St Denis de Gastines, une sortie est organisée en accord avec le comité des fêtes, cette sortie a pour objectif de créer une animation dans le pays.



Groupe VTT

Un Week-end découverte à Thury-Harcourt dans la suisse Normande était organisé les 17 et 18 Septembre 2011, une quarantaine de cyclos et Vététistes étaient en selle pour un périple de 100 et 170 Kms en cyclos, et 100 Kms pour les V.T.T. Malheureusement notre périple s'est arrêté après 3 Kms sur une aire de repos, un participant à été victime d'un malaise cardiaque au pied de son vélo, c'est le destin qui a voulu que sa vie s'arrête en faisant son sport favori.

Tout au long de l'année des sorties spéciales V.T.T : Découverte du Saut-Roland en Luitré, participations aux randonnées du tour de la Mayenne, les Vallons Mayennais, les Corniches de Vilpail, la trans Coëvrons, les 3 Sibious à Ernée dans la cadre de la Mucoviscidose, etc.

Bienvenue aux nouveaux adhérents qui désirent faire du vélo.

N'hésitez pas à contacter les responsables des circuits :

Henri BREHIN et Alain PERRIER en cyclos - Daniel JOURDAIN et Christian HATTE en V.T.T.

JEUNE GARDE BASKET

Les entraînements ont lieu :

Le mercredi :

10h45 - 11h45 : école de basket (2003 à 2006)

13h45 - 15h00 : poussines (2001/2002)

15h00 - 16h15 : benjamins (1999/2000)

16h15 - 17h45 : benjamines (1999/2000)
et minimes (1997/1998)

Ils sont assurés par Davy Soubeyrand, diplômé Brevet d'Etat, et Dominique Trotin.

Le vendredi soir :

20h30-22h30: cadettes-seniors filles,
avec Dominique Trotin

20h30-22h30 : cadets-seniors garçons,
avec Ludovic Péron



Bravo aux minimes qui sont allées en finale départementale, supportées par les parents, amis et licenciés du club.

Une école d'arbitrage (jeunes du club) va se mettre en place avec St Pierre des Landes sous la houlette de Solène et Jérôme.

Le club forme en interne les jeunes pour tenir la table (feuille et chrono)

Au mois de juillet, la caravane du basket (intervention du comité) est venue sur une journée au centre aéré (merci de l'avoir reçue).

Une porte ouverte a eu lieu le samedi 17 septembre avec la présence de Davy.

Dates à retenir :

Soirée dansante avec le foot le 30 MARS 2012

Tournoi inter générations le 5 MAI 2012

Le Bureau :

Présidente : Catherine Legros

Vice présidente : Michèle Mérienne

Secrétaire : Isabelle Belloir

Trésorière : Anne-Marie MOTIN

Les équipes :

Poussines (8) : Laëtitia Barraïs - Catherine Royer • **Benjamins** (8) : Dominique Trotin

Benjamins (8) Jérôme Trotin • **Minimes** (7) : Audrey Béchu - Charlotte Hameau

Cadettes (3) en entente avec St Pierre des Landes

Cadets (3) en entente avec Gorrion : Ludovic Péron - Emmanuel Levacher

Seniors Féminines DF1 (8) : Dominique Trotin • **Seniors Féminines DF2** (11) : Annabelle Hatte

Seniors Masculins DM3 (8) : Stéphane Doittée - Sébastien Guérin - Catherine Legros

L'école de basket avec 14 enfants sous la responsabilité d' Annabelle Hatte. Il est toujours possible de s'inscrire.



La saison 2009/2010, l'équipe senior masculine a reçu du comité un jeu de surmaillots pour le fairplay. La saison 2010/2011, c'est l'équipe B féminine qui a reçu ce fairplay, félicitations.

Que le basket reste un plaisir pour tous malgré l'effort pour réussir. Bonne saison.



TENNIS DE TABLE

Qui aurait pu y penser ?

C'est une première dans les Annales du Tennis de Table Dyonisien, l'équipe Fanion a réussi un coup de force imprévisible, celui de monter en D2, du championnat départemental.

De la D4 en passant par la D3, en l'espace de deux saisons, nos pongistes ont gravi deux échelons.

Le 30 septembre 2011, le championnat en D2 démarrait. Souhaitons-leur bonne chance.

Les deux D5 continuent leur apprentissage et font mieux que se défendre. Les dames se mettent dans le bain et les jeunes progressent. Nous en profitons pour faire un appel aux volontaires, afin d'étoffer les effectifs.

En coupe - 1200, l'équipe est de nouveau éliminée en quarts de finale et celle des - 900 a quitté la compétition après deux tours.

Pour 2011-2012, une D2 et deux D5 sont engagées en championnat et deux équipes de coupe sont partantes.

A.G.C.B "Association de Gestion du Château du Bourg".

Les membres de l'AGCB se sont réunis le 30 septembre 2011, en assemblée générale ordinaire.

Le président remercie M. le Maire et les membres de l'assemblée présents, et fait lecture de l'ordre du jour.

L'activité 2010/2011 à été bonne, malgré une conjoncture difficile, nous sommes toujours en progression.

Le taux d'occupation en semaine qui était notre préoccupation est en nette amélioration, nous essayons de diversifier notre clientèle. Pour ceux qui le désirent il est possible de consulter le tableau des réservations sur internet www.gite-chateau-dubourg.com.

Des travaux ont été réalisés par la commune (parking, éclairage extérieur). Il nous reste à finaliser quelques aménagements intérieur et extérieur pour l'accessibilité aux différents handicaps. Afin de répondre à la demande des utilisateurs du gîte, nous avons fait l'acquisition d'une armoire frigo.

Le bilan présenté au conseil d'administration s'équilibre à 53 800 euros et est accepté à l'unanimité.

Christine MONNIER, gérante, présente le tableau d'occupation de l'exercice 2010 / 2011 et aussi les réservations 2011 / 2012.

Un tableau de la répartition de la clientèle nous est également présenté :

Répartition de la clientèle par région

- BRETAGNE : 998 nuitées	34,90 %
- Pays de Loire : 948 nuitées	33,15 %
- Ile de France : 618 nuitées	21,61 %
- Basse Normandie : 74 nuitées	2,58 %
- Haute Normandie : 50 nuitées	1,74 %
- Centre : 50 nuitées	1,74 %
- Champagne Ardenne : 25 nuitées	0,87 %

- Rhône Alpes : 25 nuitées	0,87 %
- Pyrénées Orientales : 25 nuitées	0,87 %

Clientèle étrangère

- Angleterre : 56 nuitées	1,95 %
---------------------------	--------

Le président remercie toutes les personnes qui, tout au long de l'année donnent de leurs temps.

Merci encore à Christine notre gérante pour sa gestion du gîte qui est une référence sur notre département.

Le Président, Gilbert PERRET

LE CLUB DES AINES

Les activités du club des aînés ont été nombreuses et variées.

Le dimanche 27 janvier, une cinquantaine de personnes ont assisté à Daumeray (Maine et Loire) à la pièce de théâtre Rouget le Braconnier. N'ayant pas obtenu le nombre de places nécessaires, une nouvelle représentation est prévue le 29 janvier, un courrier sera envoyé à nos adhérents en temps utile.

Le jeudi 3 février, notre assemblée générale s'est tenue à la salle Georges Chrétien. 150 personnes environ étaient présentes. C'est avec plaisir que nous avons accueilli Monsieur le Maire et Monsieur Michel Cornilleau, Président du club d'Ernée et président cantonal.

Le nombre d'adhérents se maintient, 253 pour 2011, pas de modifications au sein du bureau qui s'est réuni quatre fois dans l'année.

Le lundi 27 février avait lieu un concours de belote, 444 personnes y participaient.

Le mardi et le jeudi de chaque fin de trimestre, nous fêtons les personnes ayant changé d'année au cours du trimestre écoulé, le pot de l'amitié y est le bienvenu. N'hésitez pas à nous rejoindre pour le partager avec nous.

Le jeudi 6 avril avait lieu notre repas de printemps au cours duquel nous avons le plaisir d'inviter gratuitement les résidents de la maison de retraite, 230 personnes étaient présentes.

Le mercredi 13 avril, direction Paris où nous étions attendus par Monsieur le Député Yannick Favennec, qui nous a accompagnés pour la visite de l'Assemblée Nationale, nous le remercions pour sa gentillesse et sa disponibilité. Egalement au programme, la visite de l'opéra Garnier et les plus beaux monuments de Paris.

Pour la première fois, nous avons organisé une sortie pique-nique le jeudi 21 juillet à Saint Fraimbault des Prières. Beloteurs, boulistes et marcheurs (nous avons un bon guide) y ont passé une agréable journée. 54 personnes étaient présentes.

Le jeudi 6 octobre, repas de fin d'année, 204 personnes ont dégusté une « potée », en alternance avec le « Pot-au-feu » en 2012.

Le jeudi 22 décembre a eu lieu la traditionnelle « Bûche de Noël », nous y avons associé les anniversaires du 4^{ème} trimestre.

En ce qui concerne les activités extérieures,

- La journée départementale de la forme aux Bizeuls à Ernée,

- Le mercredi 7 septembre, repas cantonal à Montaudin. Le club de St Denis était représenté par une quarantaine de personnes.

- Le mercredi 14 septembre, à la salle polyvalente de Laval, nous étions conviés pour le 35^{ème} anniversaire des Aînés Ruraux : la matinée était consacrée au chant choral. Plusieurs chorales du département y ont participé. L'après-midi, nous avons assisté à un spectacle de music-hall, le tout animé par Evelyne Leclerc. Le lundi 28 novembre a eu lieu un concours de belote.

Nous avons organisé 3 après-midis dansants : les 22 mars, 15 mai et 2 octobre.

Les activités hebdomadaires restent inchangées :

- Lundi : palets et pétanque,

- Mardi : après-midi dansant animé par nos musiciens locaux,

- Jeudi : belote, marche et pétanque.

Nous espérons vous retrouver à notre assemblée générale le jeudi 2 février ainsi qu'aux diverses activités que nous vous proposerons en 2012.

Madeleine PERRIER - Georges HAMON



A LA GAULE GASTINAISE

Le lundi 22 novembre 2010, le président Jean-Paul TREHET invitait tous les membres du Comité de la Gaule Gastinaise, au local de pêche pour dresser le calendrier des alevinages et des manifestations qui se dérouleraient en 2011.

Tout d'abord, notre trésorier Raymond COQUARD présentait un bilan provisoire de l'année 2010 et le secrétaire Constant BAHIER comptabilisait les permis de pêche.

Ainsi, comme en 2010, 500 kg de fario et 340 kg d'arc-en-ciel ont été déversés dans les ruisseaux versant Ernée, de Carelles, Saint Denis et Vautorte.

Le 4 mars 2011, on procédait à l'alevinage d'ouverture : 340 kg d'arc-en-ciel, soit 140 kg sur Saint Denis, 110 kg sur Carelles et 90 kg sur Vautorte.

Le 1 avril 2011, le 2^{ème} alevinage 290 kg de fario, soit 110 kg sur Saint Denis de Gastines, 100 kg sur Carelles et 80 kg sur Vautorte.

Le 29 avril 2011, pour le 3^{ème} alevinage, 210 kg de fario étaient mis à l'eau soit 80 kg pour Saint Denis de Gastines, 70 kg pour Carelles et 60 kg pour Vautorte.

Le 31 janvier 2011, on a procédé à un alevinage de 25 000 truitelles dans les petits ruisseaux : Saint Denis de Gastines 10 000, Carelles 8 000 et Vautorte 7 000.

Le plan d'eau de Saint Denis de Gastines a été aleviné de 30 kg de carpes.

Les activités habituelles ont été reconduites :

- le concours de pêche s'est déroulé le lundi de Pentecôte 13 juin, 56 pêcheurs ont taquiné la truite.

- la fête nationale de la pêche a eu lieu le 4 juin 2011, une assistance moyenne y a participé.

- le 26 février, le concours de belote de Vautorte a connu son succès habituel. Quant à celui de Carelles, il se déroulait le 25 novembre 2011.

- Enfin, la tombola annuelle apporte des subsides conséquents qui permettent de faire face aux dépenses et de satisfaire les sociétaires dont le nombre se maintient autour de 130.

Alors, amis pêcheurs, à partir de Noël 2011, achetez votre permis à Carelles (Karel City) ou à Saint Denis (Y. VAUGON).

INFORMATION

Pêcheurs Dionysiens

Chaque permis de pêche acquis à l'AEPMA de Saint-Denis-de-Gastines nous laisse 10 euros qui nous permettent d'alvinier en truites tous nos ruisseaux.

Dépôt de permis Saint-Denis-de-Gastines :

Café tabac VAUGON Yannick

14 Rue de Bretagne

53500 Saint-Denis-de-Gastines - Tél.

02.43.00.52.30

Pour plus de renseignements, s'adresser aux :

Président : TREHET Jean-Paul tél. 02.43.00.54.70

Secrétaire : BAHIER Constant tél. 02.43.00.52.24

Assemblée générale

le dimanche 22 janvier 2012 à 10H00.

ECOLE DE PECHE

L'école de pêche a ouvert ses portes, pour la quinzième année consécutive, le 16 mars dernier, au local près du plan d'eau de SAINT DENIS DE GASTINES. Elle y a accueilli 12 enfants, garçons et filles, beaucoup moins nombreux qu'en 2010.

Tous les jeunes de 8 ans et plus des communes de Saint Denis, Carelles et Vautorte sont invités les mercredis après-midi de 13 h 30 à 15 h 30 jusqu'au dernier mercredi de juin.

16 séances de 2 heures leur sont proposées. Ils apprennent ainsi grâce à la dizaine de bénévoles présents à monter des lignes, à plomber, sonder et pêcher, en s'attachant à respecter le poisson.

2 sorties leur ont été offertes : le 22 juin, ils ont ainsi découvert la vie de la faune d'un ruisseau, route de Montenay et le 29 juin, ils sont allés aux Vaux en Carelles, sur les rives de l'Ernée, taquiner la truite.



Ces deux après-midi ont particulièrement été appréciés.

Un travail de DECOUVERTE et de RESPECT DE LA NATURE est toujours à l'ordre du jour.

L'ADASSC

L'Association Dionysienne d'Actions Sociales, Sportives et Culturelles (J.O. du 22/08/2009 N°657) organise des actions sociales à but non lucratif d'aide ou soutien aux personnes ou associations par l'intermédiaire d'activités sportives et/ou culturelles et pédagogiques.

Chaque action sociale est étudiée (faisabilité, budget) puis proposée et mise en place par un groupe de travail.

LES ACTIONS 2011

Aide aux devoirs : 8 enfants de primaire ont profité tous les lundis, à partir de novembre 2010, d'aide pour faire leur travail du soir, encadrés par François Dessandier et Jean-Luc Leterrier.

Soutien scolaire : François Dessandier a fait travailler 1 collégien à domicile 2 fois par semaine.

Soirée caritative : le samedi 21 mars, la troupe « Les Grands Mômes », de Gorrion, a présenté la pièce « Bon Suaire, M'sieurs Dames » de M.H Fourmis.

Soirée au profit du projet d'aide aux personnes en difficulté ou isolées (Fonds Social de Solidarité).

Séjours ski : 80 personnes ont profité de ces sports d'hiver à La Rosière.

Sécurité - Prévision - Prévention : l'ADASSC a participé au Vide Grenier, au Foin de la Rue, à la Fête Communale (assistance pour le secours à personnes et sécurité) et à la fête de Carelles (assistance aux personnes à mobilité réduite).

Pour être facilement identifiée lors de telles manifestations, l'ADASSC a été dotée de 20 tenues avec un nouveau logo, créées et offertes par l'entreprise Deschamps. Merci à notre mécène.



Soutien à l'association Bel Avenir pour Lucas

PREVISIONS DES ACTIVITES 2012

Reconduction des activités suivantes :

Aide aux devoirs primaire et soutien scolaire collège : 3 enseignants pour primaire et collège : François Dessandier, Valérie Moyen et Jean-Luc Leterrier.

Sécurité - Prévision - Prévention : Assistance pour le secours à personnes et la sécurité lors des manifestations : Vide-grenier, Foin de la Rue, Fêtes Communales St Denis, Carelles, Fête de la Moisson.

Séjours ski à La Rosière 1850 :

- du 17 au 24/12/2011
- du 14 au 21/01/2012
- du 28/01 au 4/02/2012
- du 11 au 18/02/2012

Pour ces 2 derniers séjours, des places sont encore disponibles. Tél. 06 67 48 71 21

Après-midi Loto : le dimanche 25 mars 2012 pour financer l'Aide aux Devoirs et le Soutien Collège.

Soirée caritative : le samedi 19 mai 2012 au profit du Fonds Social de Solidarité.

NOUVELLE ACTIVITE :

A la demande de la mairie, l'ADASSC est sollicitée pour former des personnels de sécurité pour chaque association organisatrice de manifestations, en conformité avec la loi.

TOUTE ADHESION (8 €) EST LA BIENVENUE !

L'ADASSC remercie Monsieur Charles Brochard et tout le personnel communal pour l'aide et le soutien qu'ils lui apportent, ainsi que l'entreprise Deschamps, son mécène.

Le bureau

Président :	Luc Dessandier
Vice-président :	Yann Mariaux
Trésorière :	Stéphanie Mariaux
Secrétaires :	Jean-Luc Leterrier et Catherine Chauvière

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES CONFLITS

L'amicale des Anciens Combattants d'A.F.N. et autres conflits de St Denis de Gastines c'est 76 adhérents qui sont répartis de la façon suivante :

- 4 Anciens Combattants et prisonniers de guerre 39/45
- 72 Anciens Combattants d'Afrique du Nord y compris les veuves cotisantes.

L'activité de notre amicale est simple, pour l'année 2011, voici les grandes lignes :

- **Lundi 24 Janvier** Assemblée générale. Une soixantaine de personnes y participaient.
- **Le 3^{ème} samedi d'Avril** un repas familial est organisé, c'est une tradition.

- **Le dimanche 8 Mai**, cérémonie du souvenir, rassemblement des Anciens Combattants, A.F.N. et autres conflits, des pompiers, du conseil municipal, des enfants, de l'harmonie, dépôt de gerbes au monument aux morts. L'après-midi un concours de pétanque en doublette est organisé, 58 équipes y ont participé.



- **Le mardi 7 juin**, un voyage était organisé. Au menu, le matin visite du parlement de Bretagne, plein de

souvenirs historiques, restauré à l'identique après son incendie en 1994. C'est un patrimoine de toute beauté.

Après le déjeuner, direction le Manoir de l'automobile à L'Hoéac, c'est l'un des plus beaux musées français consacré à l'histoire de l'automobile : 14 000 m² d'exposition dans un Manoir du XVII^{ème} siècle, plus de 400 véhicules y sont exposés.

- **Le vendredi 11 Novembre** cérémonie du souvenir, rassemblement des Anciens Combattants A.F.N. et autres conflits, des pompiers, du conseil municipal, des enfants, de l'harmonie, dépôt de gerbes au monument aux morts, après la cérémonie rendez vous salle Georges CHRETIEN, un vin d'honneur nous était offert par la municipalité, vers 12 h 30 un repas nous est servi par des bénévoles, le tout dans la bonne humeur.

A la période de Noël, un colis est offert à tous les cotisants résidant en maison de retraite ou hospitalisés.

COMITE DES FETES 2011

Le Comité des Fêtes tient tout d'abord à s'associer à la peine de la famille QUINTON suite au décès de Monsieur Pascal QUINTON, Président Honoraire du Comité des Fêtes.

Année de La Fête Communale

Samedi 5 février 2011 :

La traditionnelle soirée entrecôte-frites a rassemblé plus de 500 personnes qui ont apprécié ce moment de convivialité où règnent plaisir et musique.

Samedi 23 juillet 2011 :

L'importante mobilisation des bénévoles était au rendez-vous pour satisfaire plus de 1000 amateurs de moules-frites. La soirée fut animée par Alexandre.

Dimanche 24 juillet 2011 :

La journée a débuté comme de coutume par la randonnée des Cyclos Dyonisiens.

L'après midi a été égayé par un défilé de Miss de SAINT DENIS DE GASTINES, ses dauphines, et six MINI-MISS (Romy, Léa, Florine, Justine, Maé, Philippine) en carriole, de Miss de JUVIGNE et ses dauphines, de fanfares (Harmonie de ST DENIS DE GASTINES, le Bagad de QUIMPERLE, A la Gueule du Ch'val, Lait Yaourt

Brothers, A.O.C, Savaty Orkestar, La Saugrenue, Montmartre...). Précédé de plus de 20 vélos fleuris que nous tenons à féliciter, et à qui nous donnons rendez-vous l'an prochain.

Le Comité des Fêtes remercie tout particulièrement l'Harmonie Saint-Stanislas pour les différentes prestations fournies tout au long de cette soirée.

S'en est suivi un feu d'artifice tiré par PLEIN-CIEL PYROTECHNIE au plan d'eau route de CHATILLON SUR COLMONT.

Nous tenons également à remercier les commerçants, artisans ainsi que le Conseil Municipal pour leur soutien financier, et surtout tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement des différents évènements, et sans qui nous ne pourrions organiser ces manifestations.

Nous vous donnons rendez-vous :

Samedi 7 janvier 2012, à 20 heures :
pour l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes qui sera suivie de la galette des rois.

La vie communale vous intéresse, C'est avec joie que nous vous accueillons à nos côtés.

Nous vous donnons rendez-vous :

Samedi 4 février 2012 :

Soirée Entrecôtes Frites

Samedi 28 et dimanche 29 juillet 2012 :

Fête Communale

*Le Président et les membres du Comité des Fêtes
Vous remercient et vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2012.*



Les risques liés aux chenilles processionnaires du pin - *Thaumetopoea pityocampa*

Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaires du pin. Elles s'installent dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches et se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts sur les arbres : défoliation voir dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ces symptômes ne sont pas provoqués par leurs poils visibles à l'œil nu, mais par des poils microscopiques que les chenilles libèrent. Ces derniers sont très volatiles et peuvent se déplacer facilement. Une fois en contact avec un autre organisme (humain ou animal, sur la peau, les yeux...), les poils fichés se cassent par frottement et libèrent le « venin ». Cette année, la FDGDON de la Mayenne, en lien avec sa mission de Surveillance Biologique du Territoire, a distribué une cinquantaine de pièges à phéromone aux observateurs volontaires (collectivités, GDON, particuliers). Les captures ont confirmé leurs installations dans les pins régulièrement infestés, avec une moyenne de 77 papillons par pièges. Nous pouvons même déjà observer la formation de petits cocons, signe d'une nouvelle génération de chenilles. Actuellement, elles n'ont pas encore atteint le stade urticant, d'où l'intérêt de lutter dès maintenant contre cet organisme nuisible. A la fin de ce mois-ci, la fédération pourra intervenir de manière efficace et écologique (propulsion d'insecticide biologique), là où les problèmes de chenilles sont récurrents.

La FDGDON 53 est équipée d'un appareil permettant de propulser un insecticide biologique sur les arbres afin

de lutter contre les chenilles urticantes défoliatrices : lors de leurs déplacements pour s'alimenter, l'ingestion de la bactérie est alors mortelle et seulement pour ces insectes.

Pour les processionnaires du pin, la période d'intervention se fait au courant de l'automne, par aspersion sur l'arbre infesté. Actuellement, bien que les cocons ne soient pas présents, les chenilles le sont, sur un arbre que les générations précédentes ont déjà colonisé. Le pourcentage de réussite du traitement se situe autour de 80%, dû à la biologie des insectes (pas d'alimentation durant les mues larvaires).



A titre d'information, nous vous indiquons un éventail des tarifs correspondant à nos prestations :

1 à 5 arbres :	55 €	6 à 10 arbres :	80 €
11 à 15 arbres :	105 €	16 à 20 arbres :	130 €
21 à 30 arbres :	155 €	31 à 40 arbres :	180 €
41 à 50 arbres :	205 €	Au-delà :	sur devis

Pour toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements :

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne, 17 Bd des Manouvriers 53810 CHANGE, fdgdon53@wanadoo.fr - 02.43.56.12.40.

GROUPEMENT DEFENSE DES CULTURES ET NUISIBLES

Comme tous les ans, nous nous sommes rendus à l'assemblée générale, le vendredi 29 avril 2011, à Juvigné. L'accent a été mis sur la capture des différents nuisibles, surtout sur les ragondins pouvant provoquer des cas de leptospirose, des précautions doivent être prises.

Pour les plantes invasives, la Renouée du Japon, le chardon, l'année 2010 a été très calme pour cette espèce. Nous rappelons l'existence de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2007 prescrivant l'obligation des destructions des chardons des champs, l'ambrosie : allergie provoquée par les pollens et les plantes aquatiques telle que la Jussie doit être signalée.

Nous avons eu sur la commune des cas de chenilles urticantes et défoliantes, le bureau de la Fédération a été prévenu. Son intervention n'a pas été nécessaire, les résidents ayant résolu le problème en interne. Pour le frelon asiatique, aucun cas dans notre secteur, mais une vigilance est nécessaire.

Les piégeurs sont très actifs sur la commune : 49 renards, 76 renardeaux, 6 fouines, 20 rats musqués, 55 ragondins, 5 corbeaux, 53 pies.

Des primes sont versées et distribuées intégralement

aux piégeurs par l'intermédiaire de la Société de chasse.

Des cages pièges sont à disposition des piégeurs après avoir effectué une déclaration en Mairie.

La corbetière est toujours à disposition mais peu demandée. Une subvention est versée par la commune et couvre la cotisation payée à la Fédération, pour la totalité de la surface communale.

Pour tous les problèmes, ne pas hésiter à prendre contact avec nous, nous sommes à votre disposition (tél. 02.43.00.57.80 ou le secrétariat de Mairie tél. 02.43.00.52.14).

Président : Raymond COQUARD
Vice-Président : Roland GOUGEON
Trésorier : Marc QUINTON
Secrétaire : Christian BULLENGER

SAINT DENIS ENVIRONNEMENT

Saint Denis Environnement, association créée suite au projet de l'EPR de Flamanville et la construction de la ligne THT Cotention Maine continue son action contre ce projet au sein du Collectif Mayenne Survoltée.

Les derniers évènements nous confortent (hélas) dans cette opposition.

- La catastrophe de Fukushima au Japon dont les conséquences auront des répercussions sur des dizaines d'années pour les populations.

- les retards et malfaçons constatés sur le chantier de Flamanville, mise en route prévue en 2012, reportée de deux ans voir plus. Le surcoût de cette construction passant de 3 milliards d'euros à 6 milliards d'euros.

- La décision de RTE de construire la ligne 400 000 volts même si l'EPR ne se fait pas. Alors que dans les débats publics et au sein du conseil municipal de notre commune, RTE avait bien spécifié que cette ligne était utilisée pour écouler le courant provenant de l'EPR.

Pour toutes ces raisons, nous avons participé en fin d'année 2010 à un pique-nique avec l'association de Larchamp qui est impacté par le passage de ces câbles très haute tension.

Le panneau au rond point de la route d'Ernée a été entièrement refait afin de montrer que même sans être impactés, nous restons solidaires des communes environnantes. Nous souhaitons un vrai débat sur le devenir de l'énergie dans notre pays.

Notre action plus locale se situe sur l'allègement de nos poubelles. Souhait entre autres du Conseil Général qui nous a permis lors d'une réunion en décembre 2010 d'expliquer la démarche de notre projet de broyage des végétaux.

Lors de la dernière édition, de la foire des commerçants et artisans, nous avons fait une démonstration. Pour compléter notre action, la Communauté de Communes de l'Ernée nous avait offert un composteur qui a été mis en tombola.

Un deuxième groupement d'achat d'un broyeur a eu lieu au lotissement de la Ferté. Cinq personnes se sont mises en « CUMA » avec l'aide financière de l'association. L'utilisation de cet appareil est intéressante dans un périmètre restreint, pouvant associer une dizaine de familles.



Pour l'utilisation de ce BRF (Bois Rameau Fragmenté) vous pouvez avoir une documentation à la bibliothèque de Saint Denis de Gastines.

Le 21 février 2011, nous avons contacté l'ensemble des associations de SAINT DENIS DE GASTINES pour réfléchir sur la diminution du « jetable » lors des soirées à la salle des Fêtes.

Une douzaine d'associations étaient présentes. Deux domaines ont été abordés :

- les « déchets » organiques,
- les verres plastiques à usage unique.

Suite à cette réunion, notre association a été mandatée pour solliciter l'achat auprès de la municipalité de poubelles de 100 l et de gobelets réutilisables.

En réponse à notre demande, le conseil municipal a donné son accord pour l'achat de poubelles mais ne souhaite pas s'engager sur la location de gobelets.

Pour l'année 2012, nous continuerons à nous impliquer localement et à l'extérieur. Alors si vous désirez nous rejoindre.

Le bureau

Président : Christian BOCQUET

Secrétaire : Marie Paule MIGNOT

Trésorier : Jean-Claude LEBRUN

FRANCE ADOT 53 « Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit »

Le don d'organes s'est trouvé en 2011 au cœur de l'actualité au moment de la discussion parlementaire à propos de la révision des lois de bioéthique, adoptées en juillet. A cette occasion, le gouvernement a annoncé le prochain lancement d'un « plan greffe 2012 - 2017 ».

FRANCE ADOT 53 est présente sur tout le département pour aller à la rencontre des Mayennais, les informer et répondre à leur questions concernant les dons d'organes, de moelle osseuse et les greffes, et peut-être ainsi permettre de faire tomber des tabous et donner de l'espoir à davantage de personnes en attente

d'une greffe. En effet, malgré les efforts et l'engagement de la société civile, les besoins non couverts demeurent préoccupants et toujours en augmentation d'année en année(*).

Le 9 mars 2012, au Vieux château à LAVAL, FRANCE ADOT 53 organisera une conférence sur la greffe chez l'enfant.

Qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, encore trop souvent les familles des donneurs potentiels refusent le prélèvement dans ces moments douloureux, faute d'être informées, faute d'en avoir parlé. Il est utile de se documenter, de poser toutes les questions. Il est encore mieux de porter sur soi une carte de donneur d'organes et/ou d'être inscrit sur le registre national des donneurs de moelle osseuse.

Après avoir demandé leur carte - y compris les mineurs - 74% des porteurs ont reparlé du don d'organes en famille, 53% entre amis, et 29% au travail ou au lycée. Le port de la carte libère donc véritablement la parole.

Pour répondre à vos questions, obtenir de la documentation, un formulaire de donneur de moelle osseuse, ou encore une carte de donneur, vous pouvez contacter :

FRANCE ADOT 53 - BP 90634
53006 LAVAL cedex - Tel : 02.43.90.68.10
franceadot53@orange.fr - www.france-adot.org

(*Chiffres 2010 (source : Agence de Biomédecine), 15614 malades ont eu besoin d'une greffe, 4708 ont pu bénéficier d'une greffe.

SAINT-DENIS-DE-GASTINES			
DATES ET HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE - ANNEE 2012			
JANVIER		JUILLET	
4 ^{ème} week-end		Tous les samedis	de 11 H à 12 H
Vendredi	27 Janvier	4 ^{ème} week-end	
Samedi	28 Janvier	Vendredi	27 Juillet de 15 H 00 à 16 H 30
		Samedi	28 Juillet de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00
FEVRIER		AOÛT	
4 ^{ème} week-end		Tous les samedis	de 11 H à 12 H
Vendredi	24 Février	4 ^{ème} week-end	
Samedi	25 Février	Vendredi	24 Août de 15 H 00 à 16 H 30
		Samedi	25 Août de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00
MARS		SEPTEMBRE	
4 ^{ème} week-end		Tous les samedis	de 11 H à 12 H
Vendredi	23 Mars	4 ^{ème} week-end	
Samedi	24 Mars	Vendredi	21 Septembre de 15 H 00 à 16 H 30
		Samedi	22 Septembre de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00
AVRIL		OCTOBRE	
Tous les samedis		4 ^{ème} week-end	
4 ^{ème} week-end		Vendredi	26 Octobre de 15 H 00 à 16 H 30
Vendredi	27 Avril	Samedi	27 Octobre de 15 H 00 à 17 H 00
Samedi	28 Avril		
		NOVEMBRE	
Fermé le Lundi 9 Avril		4 ^{ème} week-end	
		Vendredi	23 Novembre de 15 H 00 à 16 H 30
MAI		Samedi	24 Novembre de 15 H 00 à 17 H 00
Tous les samedis		DECEMBRE	
4 ^{ème} week-end		4 ^{ème} week-end	
Vendredi	25 Mai	Vendredi	14 Décembre de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	26 Mai	Samedi	15 Décembre de 15 H 00 à 17 H 00
JUIN			
Tous les samedis			
4 ^{ème} week-end			
Vendredi	22 Juin		
Samedi	23 Juin		

**LA DECHETTERIE EST OUVERTE TOUS LES LUNDIS DU MOIS DE 16 H 30 A 17 H 30
 OUVERTE LES SAMEDIS DE 11H A 12H D'AVRIL A SEPTEMBRE**

Calendrier des manifestations 2012

Janvier

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- 7 AG Comité des fêtes
- 13 Vœux du Maire
- 20 AG Vélo Club
- 22 AG Gaule Gastinaise
Animation Judo Club
- 30 AG AFN - Autres conflits

Février

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

- 2 AG Club des Aînés
- 4 Soirée Comité des Fêtes
- 18 Soirée familiale
Société de Chasse
- 27 Concours de belote
Club des Aînés

Mars

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

- 2 « Outsiders »
Spectacle CCE
- 4 Repas du CCAS
- 17 Soirée familiale
Amicale Gastinaise
- 18 Après-midi dansant
Club des Aînés

- 24 Concert Cabaret CCE
- 25 Loto ADASSC
- 31 Couscous Football/Basket

Avril

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

- 5 Repas Club des Aînés
- 21 Repas A.F.N
Autres conflits

Mai

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- 5 Tournoi familial basket
- 8 Pétanque AFN
- 13 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 17 Tournoi de football
+ Repas football
- 19 Théâtre ADASSC
- 28 Concours de Pêche

Juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

- 3 Méchoui APEL
- 17 Rallye Bel avenir
pour Lucas
- 24 Vide grenier
Amicale Gastinaise
Sortie Vélo club

Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- 6 Festival
- 7 Au Foin de la Rue
- 28 Fête communale
- 29 Comité des Fêtes

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- 15 Fête de la Moisson
- 25 Concours de pétanque
Société de chasse

Septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- 4 Repas Club des Aînés
- 7 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 20 Choucroute Pompiers
Musique

Novembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

- 3 Cabaret Foin de la Rue
- 4 Retour bénévoles
au Foin de la Rue
- 11 Banquet AFN
et autres Conflits
- 17 Concert Ste Cécile
Harmonie St Stanislas

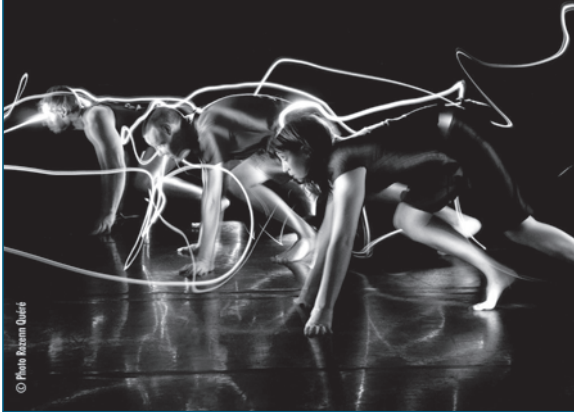
- 18 Repas Ste Cécile - Harmonie St Stanislas
- 24 Soirée familiale OGE
- 26 Concours de belote Aînés Ruraux

Décembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- 1 Repas Ste Barbe
Sapeurs-Pompiers
- 9 Loto Amicale Gastinaise
- 15 Bal du Comité des Jeunes

OUTSIDERS



Retenez votre date pour le spectacle
de la Communauté de Communes de l'Ernée

Outsiders

Par la Compagnie Les mains en l'air (Mayenne/Rhône-Alpes)
Création - Danse, sport & théâtre

Vendredi 2 mars 2012 - 20 h 30
Salle Georges Chrétien

Réservation au 02.43.05.98.80
(Communauté de Communes de l'Ernée)

10 € / 5 € - 1 h 15 environ - Tout public dès 12 ans
Saint Denis de Gastines

“Jauge limitée - réservation conseillée”

Présentation du spectacle :

Vous vous souvenez de Noah à Roland Garros en 83 ? Et plus tard le même Noah entonnant Saga Africa ?

D'Obdulio Varela dans les années 50, l'apparition de la publicité sur les maillots de footballeurs ? On vit paraître dix joueurs avec le nom d'une entreprise sur la poitrine tandis que le onzième joua avec son maillot habituel et expliqua : “ *Autrefois, nous, les Noirs, on nous menait par un anneau dans le nez. Cette époque est terminée.* ”

Et Mike Tyson qui croque l'oreille de son adversaire au cours de son dernier combat ? Dans les cordes, conscient, alors que l'arbitre lui demande de reprendre le combat, Tyson lui demande de l'aider à se relever, l'arbitre refuse. Peu après, il déclara : “ *Pardon d'avoir déçu tout le monde. Mais j'ai plus le cœur à ça. Je me battais pour payer mes factures. J'ai plus de tripes. Plus rien.* ”.

Et Justin Fashanu, vous connaissez ? Il devenait une star du football mais en 1990, il déclare son homosexualité aux médias. Exclu de son équipe, rejeté par sa famille, un matin de mai 1998, il est retrouvé pendu.

Maxime Dubreuil, natif de Laval, pour sa première création interroge le monde du sport, sportifs et spectateurs, professionnels et amateurs, la passion et les excès qu'il engendre. Par la gestuelle de la danse et la parole théâtrale, il questionne le sport et sa place dans la société.

Distribution :

“ **joueurs** ” - danseurs :

Claire Vuillemin, Aurélien Le Glaunec

“ **joueurs** ” - comédien :

Benjamin Villemagne

“ **coach** ” - metteur en scène :

Maxime Dubreuil

“ **staff** ” - assistant, son :

Benoît Pelé

“ **staff** ” - assistante chorégraphe :

Evguénia Chtchelkova

“ **staff** ” - lumière :

Richard Gratas

Info compagnie :

“ *Pour qu'un sportif prenne du plaisir à ce qu'il fait, il doit absolument garder le contact avec l'enfant-joueur qu'il a été. Je suis un joueur. J'ai aimé les histoires au point d'en faire mon métier, mais si je n'entre sur scène qu'en pensant à mon chèque ou à la reconnaissance de mes pairs, je risque fort de ne pas raconter la bonne histoire.* ”. Maxime Dubreuil

Site compagnie : www.lesmainsenlair.free.fr

St-Denis-de-Gastines



La Mayenne

Mairie - Rue de Bretagne - 53500 Saint Denis de Gastines

Tél : 02 43 00 52 14 - Fax : 02 43 00 58 48

E-mail : mairie.saintdenisdegastines@wanadoo.fr ou contact@st-denis-de-gastines.fr

www.st-denis-de-gastines.fr

